

Les cahiers
du Canard Libéré



Edition spéciale

Directeur de la publication Abdellah Chankou

Spécial
**FÊTE DU
TRÔNE**

23ème anniversaire de l'intronisation de S.M le Roi Mohammed VI

**AU DIAPASON
D'UN MONDE QUI
CHANGE...**

Relations maroco-américaines

**Un ex-ambassadeur
US témoigne...**



David T. Fischer

EDITO

par Abdellah
Chankou

Au diapason d'un monde qui change...

23 ans de règne au compteur ! Presque une génération, toute une vie que S.M le Roi Mohammed VI a mis à contribution pour mettre le pays sur les rails du développement et de la modernité, malgré les vents de l'adversité et des retournements de conjoncture qui ont soufflé sur le pays. Le souverain a su garder le cap sur les défis majeurs qui constituent le marqueur de son action depuis son intronisation le 30 juillet 1999.

Que ce soit à travers des gestes symboliques forts et des réformes sociales de fond (Révision de la Moudawana, réconciliation nationale, lutte contre la pauvreté, solidarité avec les plus vulnérables et tout récemment la protection sociale), ou des chantiers structurants pour l'économie nationale (Construction de nouveaux ports, autoroutes, LGV ...), le souverain a su placer le curseur sur les objectifs majeurs que le pays doit impérativement atteindre pour rattraper son retard accumulé dans plusieurs domaines. Celui-ci risque de s'aggraver davantage si le pays ne prend pas rapidement en main sa souveraineté sur des secteurs stratégiques (industriel, sanitaire, alimentaire et énergétique) que le nouvel ordre mondial qui se dessine sous nos yeux a propulsés au rang de priorité absolue.

En fait, le Roi Mohammed VI n'a pas attendu la guerre en Ukraine, ce conflit militaire majeur du 21ème siècle qui a fait bouger la tectonique

son règne une dimension religieuse reconnue, le souverain jouit dans ce domaine d'une autorité incontestable.

Dans un monde arabe ravagé par les conflits et en proie aux démons de l'extrémisme et du terrorisme, la royauté s'est imposée comme une valeur-refuge et une garantie de la pérennité de nation et de son développement.

C'est cette quiétude que certains pays dans la région jaloussent aux Marocains ; d'autres nourrissent in petto l'espoir de voir le pays basculer dans le chaos en y travaillant même un peu plus. Mais à chaque fois le Maroc parvient à décevoir leur ambition maléfique, poursuivant son chemin avec ses petits succès mais aussi ses insuffisances. Car si le Maroc est parvenu, au prix de multiples sacrifices, à sauvegarder sa cohésion, il n'a pas tout réussi. Loin s'en faut. Des déficits chroniques demeurent, qui empêchent le décollage du pays en rendant illusoire son accès au statut de pays émergent. En tête des carences, il y a bien sûr l'éducation dans son acception la plus large. Dans ce domaine vital, pilier de tout développement cohérent et durable, le pays continue à accuser un retard qui risque de compromettre sérieusement son projet de société qui ne peut être protégé et immunisé que par des citoyens bien formés, instruits, autonomes et dotés d'une conscience politique. L'autre pilier de la démocratie qui continue à souffrir d'un certain déficit d'image malgré les réformes entreprises notamment la sortie du parquet du giron gouvernemental est l'appareil judiciaire. Or, sans juges qui ont les moyens de leur indépendance, point de justice saine et efficace.

Pour changer de catégorie, il faut aujourd'hui accélérer le rythme des réformes portées par S.M le Roi Mohammed VI dont la politique volontariste royale a permis la modernisation, à marche forcée, du Royaume pour qu'il tire mieux profit de son capital stabilité et de son emplacement stratégique. La stratégie des grandes infrastructures, initiée il y a plus d'une décennie par le chef de l'État, commence à porter ses fruits, faisant aujourd'hui du Maroc une destination privilégiée des grands groupes (automobile et aéronautique notamment) en quête de nouvelles parts de marché en Afrique et même en Europe. Le Maroc a encore plus d'atouts dans la nouvelle donne des relations internationales imposée par la guerre de Poutine. Il appartient au gouvernement d'accompagner cette mutation planétaire en rendant plus attractif l'environnement des affaires qui continue à souffrir de certaines lourdeurs rédhitoires. Dans le domaine social, les défis sont encore plus importants avec les conséquences du virus covidéen et celui de la guerre poutinienne sur l'érosion du pouvoir d'achat, l'augmentation de la pauvreté, la montée du chômage des jeunes et le creusement des inégalités...

En 23 ans de règne, le Roi Mohammed VI a changé le Maroc en interne mais aussi sa perception depuis l'étranger en le repositionnant sur l'échiquier diplomatique régional et international. Alliance stratégique avec les monarchies du Golfe, partenariat renoué avec l'UE, relance des relations avec l'Espagne sur des bases plus solides, coopération tous azimuts avec l'Afrique et, last but not least, rétablissement des relations avec Israël.

Dans sa vision du monde, le chef de l'État estime que le Maroc partage une communauté de destin avec les uns et les autres, qui va au-delà des intérêts économiques. Une concordance de vue pour une vie meilleure pour tous. ●

La monarchie fait partie de l'identité nationale et bénéficie d'un ancrage solide dans la société. C'est là que réside le secret de sa résistance aux tourments de l'histoire, puisée également dans sa capacité d'adaptation remarquable aux bouleversements du monde.

des plaques géopolitiques et géoéconomiques, pour appeler à « la création d'un dispositif national intégré ayant pour objet la réserve stratégique de produits de première nécessité, notamment alimentaires, sanitaires et énergétiques et à la mise à jour continue des besoins nationaux en la matière ». La crise pandémique qui a frappé la planète et continue à la perturber jusqu'à aujourd'hui, a fait lire au souverain les nouvelles menaces qui pèsent sur le monde et le pousse à agir en conséquence en adoptant une nouvelle doctrine diplomatique dont les contours épousent parfaitement les nouveaux enjeux planétaires.

La monarchie fait partie de l'identité nationale et bénéficie d'un ancrage solide dans la société. C'est là que réside le secret de sa résistance aux tourments de l'histoire, puisée également dans sa capacité d'adaptation remarquable aux bouleversements du monde.

On l'a vu lors du mouvement contestataire du 20 février né du fameux Printemps arabe : le Royaume, sous la conduite d'un Roi populaire et accessible, a su traverser cette période sensible sans dégâts tout en concédant quelques actions réformatrices.

Le problème de la légitimité politique que connaissent certains pays arabes, à commencer par l'Algérie voisine, ne se pose pas au Maroc. Le Roi, symbole de l'unité du pays, garant de sa stabilité, n'est pas en équation. En même temps commandeur des croyants, titre qui donne à

À l'occasion du 23^{ème} anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

**Le Président Directeur Général
et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP**

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement
au Glorieux Trône Alaouite.

Spécial FÊTE DU TRÔNE

Expression d'un lien solide entre le Trône et le peuple

La Beia, une symbiose et des symboles

Pour la troisième année consécutive, S.M le roi Mohammed VI a ordonné pour cause de crise sanitaire l'annulation de toutes les festivités accompagnant la fête du Trône célébrée samedi 30 juillet. Cette fête est marquée par la Beia, ce pacte d'allégeance fort, qui est plus qu'un cérémonial, entre le Roi et son peuple.

Au-delà de son aspect festif et spectaculaire extérieur qui suscite fascination et émotion aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, la Beia revêt un caractère éminemment politique et religieux. C'est une sorte de contrat social à double portée. D'un côté il y a la dimension religieuse de l'allégeance proprement dite par laquelle les sujets investissent leur Souverain de pouvoirs de commanderie de croyants, et de l'autre, il y a la dimension temporelle d'Al walae qui ajoute au chef religieux ou le Sultan la prérogative de chef d'État au sens politique du terme. Cette dernière dimension pouvant être renouvelée chaque année contrairement à la première qui est faite seulement au moment de l'accès au Trône. De plus, l'acte de la Beia sous sa forme religieuse est consigné par écrit et signé par les oulémas (1), les grands dignitaires du régime et les chefs de l'armée. Ainsi depuis l'indépendance du Maroc, deux actes de Beia ont été rédigés à l'occasion de l'investiture de Feu Hassan II et de son héritier Mohammed VI de leurs pouvoirs de la grande Commanderie des croyants (Al imama al qobra). Ce nouveau concept d'Al walae (qui signifie plus reconnaissance d'autorité que soumission) va s'institutionnaliser pour devenir une constante de la vie politique nationale après l'abandon du régime du Sultanat pour celui de la royauté sous le règne de feu Mohamed V. L'organisation annuelle de la fête du Trône dès 1933 à Salé en fut la consécration. Selon le politologue Mohamed Tozy, « les cérémonies annuelles d'allégeance servent plutôt à la présentation du walae, et non pas de la Beia proprement dite, comme celle qui a été accordée à SM Mohammed VI, le 23 juillet 1999, dans laquelle les signataires réitérent leur engagement pour le respect du devoir d'obéissance, de fidélité et de dévouement qui découlent de la Beia, dans le bonheur et l'adversité ». Et, « si les accessoires de la souveraineté (parasol, costume, chevaux de compagnie...) sont bien visibles, les tribus ont disparu et les hommes ont changé. Agents d'autorité, élus locaux, notables (oulémas, professeurs d'université, gros commerçants) sont priés de se tenir, durant la journée de la fête du Trône, dans l'enceinte du Palais» (2), souligne le professeur maro-

cain. Cependant, parmi les convives venus prendre part à Hafl Al walae, ce sont les agents du ministère de l'Intérieur qui occupent les premiers rangs. Oulémas, walis, ministres, hauts fonctionnaires, et parlementaires se courbent au passage du Roi, font acte d'allégeance en clamant Allah ibark F'aamer Sid (que Dieu bénisse mon seigneur). Les serviteurs du palais répondent en chœur et à l'unisson Allah irdi alikoum, gallikoum Sidi (Notre Seigneur vous a accordé sa bénédiction ». Si le rituel de la Beia remonte aux premiers temps de l'Islam, les historiens s'accordent à penser qu'il a été introduit au Maroc actuel avec l'avènement de la dynastie Idrisside.

La Beia dans son aspect religieux est faite au Sultan une seule fois dans sa vie, au moment de son intronisation. Comme la Beia dans sa dimension temporelle (Al walae), elle ne prend fin qu'avec la destitution du sultan. En fait si les sujets s'engagent par la Beia sous ses deux formes à l'obéissance au Sultan et au respect de son autorité, cette dernière peut très bien être remise en cause si le Sultan ou le Roi trahit ses engagements à garantir la paix et la sécurité de ses sujets et de leurs biens, la protection de la religion, de l'intégrité territoriale et de l'État. Ce qui est déjà arrivé : Le cas de la destitution du Sultan Moulay Abdelaziz, qui a avalisé les actes d'Algésiras, et son remplacement par son frère Moulay Abdelhafid, désigné comme le « Sultan du Jihad » et soutenu par les tribus du Sahara.

La Beia sous les Saâdiens

Le rituel ou le cérémonial de la Beia cessera d'être organisé une seule fois, au moment de l'intronisation du Sultan, avec l'avènement de la dynastie Saâdienne. Ainsi, le Sultan Ahmed Al Mansour Ed-dahbi instaura non seulement une Beia renouvelable tous les ans mais il introduisit le concept d'allégeance au Prince héritier tout en mettant en place tout un dispositif cérémonial qui se déroulait à l'extérieur des murs la ville, dans un vaste espace appelé le méchouar. Les oulémas, les chefs des tribus, les cadis, les khatib (orateurs religieux), les chefs de l'armée y venaient en groupes méticuleusement organisés



S.M le Roi Mohammed VI accomplissant le rituel de l'allégeance à cheval.

selon le rang social de chaque institution présenter leur allégeance au Souverain après le discours inaugural prononcé par un grand cadî. Les Souverains alaouites ont dès l'avènement de Moulay Rachid repris l'ensemble de ces rituels en faisant pérenniser la tradition, et jusqu'aux premières années de l'indépendance où le concept de la Beia va connaître un certain nombre de petits changements qui s'inscrivent toutefois dans la continuité (2) ; étant donné que celle-ci va préserver sa dimension religieuse de ciment sacré qui lie le Sultan et le peuple, ayant lieu une seule fois, au moment de l'accession au Trône ; excepté le cas de la libération d'une terre colonisée, comme cela fut le cas de la région d'Oued Eddahab dont la récupération est fêtée chaque 14 Août depuis 1979 (3).

De même la cérémonie mettant en scène l'aspect temporel de la Beia ou de l'Allégeance (Hafl Al walae) qui avait lieu chaque 3 mars sous Feu Hassan II et chaque 30 Juillet sous son successeur Mohammed VI connaîtra lui aussi quelques introductions nouvelles. Dont

le fameux carrosse royal or et rouge écarlate, cadeau de la cour d'Angleterre. Néanmoins, l'hippomobile utilisé fréquemment dans les premières années du règne de Mohammed VI s'éclipsera des fois au profit du pur sang noir, symbole du Trône mobile. En fait, pour les Alaouites le Trône et la selle que l'on fixe sur le dos du cheval ne font qu'un. Là où se déplace le Souverain est le centre du pouvoir. Et si dans le passé, avant les Saâdiens, la cérémonie d'allégeance n'était considérée comme effective que si elle était organisée à Fès, avec les Alaouites, surtout depuis Mohammed VI, elle peut avoir pour terrain d'accueil toute ville du Maroc. Sans distinction aucune.

(1) En 1961, feu Hassan II a demandé l'investiture par allégeance des oulémas.

(2) Ces dernières années le cérémonial de la Beia a été un peu allégé pour être plus rapide et plus fluide.

(3) La Cérémonie d'allégeance du 14 Août comme celle de la Beia du 30 Juillet sont reportées depuis 2020 pour cause de crise sanitaire.

A l'occasion de la Fête du Trône, qui célèbre cette année le 23ème anniversaire de l'Accession de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie, au Trône de Ses Glorieux Ancêtres, le Directeur et l'ensemble du personnel de l'Office des Changes ont l'insigne honneur de présenter à

Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI

leurs vœux les plus dévoués de santé et de longue vie, priant le Tout Puissant de préserver Sa Majesté et de l'assister dans son œuvre d'édification d'un Maroc moderne et prospère.



Ils saisissent cet heureux événement pour présenter leurs vœux également à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay EL HASSAN, à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et aux membres de la glorieuse Famille Royale.

Spécial FÊTE DU TRÔNE

Le Maroc ouvre les vannes au dessalement

La mer de toutes les batailles

Industrie en plein boom, le dessalement par osmose inverse offre pour le Maroc la solution idoine pour pallier le stress hydrique provoqué par le retard et la rareté des précipitations.

Ahmed Zoubair

Les $\frac{3}{4}$ de la surface du globe sont recouverts d'eau salée. Autant de réserves aquatiques, qui plus est inépuisables, offertes par les océans, n'ont pas de prix en ces temps de stress hydrique, de sécheresse et de pénuries d'eau qui frappent de plus en plus de pays dans un contexte de changements climatiques inquiétant.

Doté de deux grandes façades maritimes (atlantique et méditerranée), le Maroc est confronté à une crise hydrique assez sérieuse, d'où le pari des pouvoirs publics de relancer récemment les investissements dans la technologie du dessalement orienté essentiellement vers l'irrigation agricole qui souffre du retard et de l'insuffisance des précipitations qui sont assez faibles pour remplir les barrages et permettre de réaliser une bonne saison céréalière.

Selon le ministère de l'Équipement et de l'Eau, les retenues des principaux barrages ont atteint au 11 avril 2022, plus de 5,52 milliards de mètres cubes (m3), soit un taux de remplissage de 34,3% contre 58,8% à la même date de l'année précédente. C'est dire l'urgence de solutions alternatives pour régler le problème de la disponibilité de cette ressource vitale.

Une vingtaine de stations- le Maroc en possède 9 aujourd'hui la première usine ayant été construite en 1977 à Laâyoune - sont programmées d'ici 2030, selon le ministre de l'Équipement et de l'Eau Nizar Baraka. Outre la région de Casablanca-Settat, des stations seront construites à Safi, Dakhla et l'Oriental. Les appels d'offres ont été d'autres et déjà lancés.

La situation est telle que le gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation de la population à l'import-



Une solution alternative pour résorber le problème de la rarefaction de l'eau.

tance de l'économie de l'eau et à éviter son gaspillage. Il est vrai que ce dernier est un phénomène courant au Maroc mais il ne doit pas masquer une autre réalité, à savoir que plus de 80% de l'eau douce est engloutie par l'activité agricole.

Selon un rapport du Haut-commissariat au plan (HCP) datant de 2020, l'agriculture nationale pèse pour 87% de la consommation directe annuelle en eau. Elle est suivie

des secteurs Administration publique/Éducation/Santé (5%), BTP (2%), commerce (1%), Électricité & eau (1%) et Hôtels & restaurants (1%). Les 3% restants sont partagés entre d'autres activités. Parmi les ressources en eau non conventionnelles, le dessalement de l'eau de mer, placé au cœur des priorités nationales, s'annonce donc comme un enjeu essentiel pour l'avenir du Maroc et notamment pour son secteur agricole très gourmand en eau. Entrée en service en janvier 2022, la station de dessalement de Chtouka dans la région d'Agadir, réputée pour son agriculture intensive tournée vers l'export, a été dimensionnée pour l'irrigation de 15.000 hectares. ●

Optimiser la gestion de l'eau

La FAO prévoit que d'ici 2050 les besoins en eau pour l'agriculture augmenteront de 50 % afin de satisfaire la demande alimentaire accrue d'une population croissante. L'eau douce se raréfie sur la planète en raison de sa mauvaise gestion, de son utilisation inconsidérée et des changements climatiques. Les problèmes liés à la rareté et à la qualité de l'eau dans de nombreuses régions du monde constituent une menace sérieuse pour la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale, et leur résolution passe par une meilleure gestion des terres et des eaux. En collaboration avec la FAO, l'AIEA aide les États Membres à élaborer et à adopter des technologies basées sur le nucléaire afin d'optimiser les pratiques de gestion de l'eau en agriculture qui soutiennent l'intensification de la production végétale et la préservation des ressources naturelles (...)

L'amélioration de la gestion des ressources en eau doit s'appuyer sur une approche intégrée de la gestion des sols, de l'eau, des plantes et des nutriments. Celle-ci devrait comprendre l'optimisation des programmes d'irrigation et l'élaboration de systèmes d'irrigation plus efficaces, comme l'irrigation au goutte-à-goutte. La fertilité des sols doit être améliorée afin que la croissance des cultures ne soit pas limitée par des contraintes physiques ou le manque de nutriments et que chaque goutte d'eau puisse être pleinement utilisée pour la croissance. L'efficacité de l'absorption de l'eau par les cultures peut être assurée grâce à un programme d'irrigation basé sur la demande, tenant compte des besoins en eau et du stade de la croissance des différentes cultures, ainsi que des conditions environnementales existantes. ●

Source AIEA

Pas que des avantages...

Le dessalement offre des avantages considérables quant à l'accès à l'eau potable et à l'eau d'irrigation mais présente aussi des inconvénients non négligeables. En voici quelques-uns :

- Coût énergétique jugé encore élevé
- Consommation d'énormes quantités d'énergies fossiles qui contribuent au réchauffement climatique. Le Maroc a la possibilité de recourir aux énergies renouvelables qui sont respectueuses de l'environnement.
- Rejet des eaux concentrées en sel dans la mer ou leur pénétration dans le sol
- Risque de dégâts marins pour la faune et la flore. ●

L'économie marocaine sous la loupe de la Banque mondiale

« *Le résumé analytique* » que nous reproduisons est extrait du rapport de la Banque mondiale consacré à l'économie nationale au printemps 2022 sous le titre « *La reprise économique tourne à sec* ».

L'économie marocaine a connu une forte reprise en 2021. Avec un taux de croissance du PIB réel de 7,9%, le Maroc a surpassé ses pairs régionaux et récupéré les pertes de production subies au cours de la première année de la pandémie. Ce rebond a été soutenu par une saison agricole exceptionnelle, des exportations manufacturières et agro-alimentaires solides, et la reprise de la demande intérieure, tirée, en partie, par une campagne de vaccination réussie, des politiques macroéconomiques favorables et des niveaux sans précédent des transferts des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE).

Cependant, le Maroc subit une nouvelle fois l'impact d'une série de chocs négatifs. Le début de la campagne agricole a été exceptionnellement sec, et une mauvaise récolte céréalière est à prévoir pour 2022. Cette situation coïncide avec un ralentissement de l'économie mondiale et une hausse des prix internationaux des produits de base, tendances défavorables qui se sont fortement intensifiées après l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Il est important de noter que ces chocs se sont avérés s'être renforcés mutuellement étant donné qu'avec la sécheresse le Maroc devrait importer des volumes plus importants de céréales à des prix sensiblement plus élevés, et ce, en raison de la guerre. Dans ce contexte très défavorable, l'économie pourrait décélérer fortement en 2022, et nous prévoyons désormais un taux de croissance de 1,3 % en 2022.

Les subventions du secteur public et les diverses mesures d'urgence ad hoc adoptées atténuent l'impact des chocs. En conséquence, le déficit budgétaire est en hausse, même si le Maroc affiche encore de meilleurs indicateurs budgétaires que la plupart des économies émergentes et en développement. Étant donné que le Maroc dépend des importations de pétrole et de céréales (en particulier en cas de sécheresse), les importations nettes continuent de s'accroître fortement.

Dans ce contexte, nous prévoyons que les déficits budgétaire et du compte courant atteignent respectivement 6,4 et 5,2% du PIB en 2022. Les risques liés à ces déficits jumeaux sont atténués par un stock confortable de réserves de change, la solide structure de la dette publique marocaine et le maintien d'un bon accès aux marchés financiers internationaux.

Le Maroc commence à faire face à des pressions inflationnistes intenses, mais de façon un peu plus modérée que dans d'autres pays. Malgré l'effet amortisseur des subventions des prix, l'inflation annuelle a atteint 5,9% en avril 2022. Avec la com-



Le Maroc subit des chocs économiques négatifs.

binaison de la sécheresse et du ralentissement économique, ces pressions sur les prix ont des répercussions sociales importantes sur les personnes pauvres et vulnérables. Jusqu'à présent, la banque centrale considère ce choc des prix temporaire et n'a pas révisé l'orientation de sa politique monétaire accommodante. Si les pressions sur les prix ne s'atténuent pas, la banque centrale pourrait être contrainte de relever les taux d'intérêt. Bien que cela soit nécessaire pour éviter un désancrage des anticipations d'inflation, une telle mesure serait procyclique et alimenterait davantage les vents contraires stagflationnistes auxquels l'économie commence à faire face.

Les récentes sécheresses ont rappelé avec force l'exposition de l'économie marocaine aux chocs pluviométriques.

Les grandes oscillations des niveaux de précipitations ont contribué à amplifier la récession de 2020 et la reprise de 2021 et ralentiront de nouveau la croissance en 2022. Ce rapport comprend un chapitre spécial sur les impacts macroéconomiques des sécheresses et de la rareté de l'eau au Maroc, utilisant une partie de l'analyse qui est incluse dans un diagnostic de la Banque mondiale qui sera bientôt

publié : le Rapport sur le climat et le développement des pays (CCDR). Il souligne l'importance des chocs pluviométriques comme source de volatilité macroéconomique au Maroc. Au cours des dernières décennies, cependant, les sécheresses ont eu tendance à être suivies par de forts rebonds, et la récurrence de ces chocs n'a pas empêché une solide croissance à long terme du PIB agricole. À l'avenir, le changement climatique pourrait faire de la pénurie d'eau une condition plus permanente, ce qui aurait de graves répercussions à long terme sur l'économie.

Le développement des infrastructures est une condition nécessaire mais non suffisante pour faire face à la pénurie d'eau. Historiquement, le Maroc s'est appuyé sur des investissements massifs dans le stockage de l'eau et l'irrigation pour faire face à des modèles de précipitations très variables. Ces investissements sont plus que jamais nécessaires, mais l'expérience internationale suggère que pour faire face à la pénurie d'eau, les « solutions d'ingénierie » doivent être associées à des politiques efficaces de gestion de la demande en eau. ●



المكتب الوطني للهيدروكربونات والمعادن
ΕΘΣΟ. Μ.Ε.Ο. | ΗΦΣΛΟ:Κ.ΟΘ:Ο.+ Λ ΣΧ:Υ.Χ
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES

À L'OCCASION DU 23ÈME ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE



Le Directeur Général et l'ensemble du personnel de l'Office National
des Hydrocarbures et des Mines **-ONHYM-**

Ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus respectueux et les plus déferents à

Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI que Dieu l'Assiste

Et saisissent cette heureuse occasion pour renouveler l'expression de leur indéfectible
attachement au **Glorieux Trône Alaouite** et leur mobilisation derrière leur **Auguste
Souverain** pour la construction et le développement économique et social du Royaume.

Puisse Dieu accorder longue vie à **Sa Majesté Le Roi** et Le combler en les Personnes
de **Son Altesse Royale Le Prince Héritier Moulay Al Hassan**, de **Son Altesse Royale
Le Prince Moulay Rachid** et de tous les membres de la **Famille Royale**.

Le gazoduc Maroc-Nigéria sur la bonne voie

Une grande vision royale dans le pipe

La crise énergétique actuelle provoquée par la guerre en Ukraine et qui fragilise durement les pays non producteurs d'hydrocarbures fait prendre au-méga projet de gazoduc Maroc-Nigéria une importance géostratégique toute particulière.



S.M le Roi Mohammed VI avec le président nigérien Muhammadu Buhari.

Ahmed Zoubair

L'Europe, menacée en guise de représailles d'une pénurie de gaz russe dont elle est très dépendante, se prépare d'ores et déjà à un hiver très glacial. Et même au pire sur le plan économique. Dans ce contexte très tendu, ce chantier gazier offre une sécurité énergétique non négligeable pour l'UE. Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine, les réserves en gaz de l'Afrique attirent en effet de plus en plus les convoitises des dirigeants européens qui cherchent à se défaire du chantage russe.

Avec la flambée du prix du gaz et la nécessité de trouver d'autres sources d'approvisionnement, les investisseurs devraient être plus enclins à s'impliquer dans ce projet dont le coût est estimé à près de 20 milliards de dollars. C'est dans ce contexte que le projet de gazoduc transsaharien, reliant sur 4 100 kilomètres le Nigeria à l'Algérie en passant par le Niger, en veilleuse depuis plusieurs années, a été relancé par les ministres des trois pays réunis à Abuja le 21 juin 2022. Cette annonce dégage les relents d'une manœuvre algérienne visant désespérément à chahuter le projet maroco-nigérien qui bénéficie de préjugés favorables à l'international.

Le projet du gazoduc Maroc-Nigérien est le fruit d'un accord politique scellé le 3 décembre 2016 à Abuja, la capitale du Nigeria, entre S. M le Roi Mohammed VI et le président nigérien Muhammadu Buhari.

Conçu pour acheminer le gaz le long de la côte atlantique, Ce mégaprojet a franchi une étape importante en recevant mercredi 1er juin 2022 un premier feu vert d'Abuja, a annoncé le ministre du Pétrole du Nigeria.

Prolongement du gazoduc ouest-africain (WAGP) qui achemine déjà du gaz du Nigeria vers le Ghana en passant par le Bénin et le Togo, l gazoduc en chantier s'étire sur plus de 3 000 km, devrait traverser une douzaine de pays ouest-africains jusqu'au Maroc, et du Maroc jusqu'à l'Espagne et l'Europe.

Présenté comme un modèle de la coopération sud-sud, ce projet de gazoduc de 6 000 kilomètres vise à alimenter le Maroc et l'Europe en gaz nigérien, via l'Afrique de l'Ouest. Il reçoit un feu vert officiel d'Abuja, le 2 juin 2022. Il y a quatre ans, le roi du Maroc Mohammed VI et le président nigérien Muhammadu Buhari étaient tombés d'accord sur ce mégaprojet de transport de gaz le long de la côte atlantique.

Ce gazoduc devrait passer par une douzaine de pays ouest-africains jusqu'au Maroc, et du Maroc jusqu'à l'Espagne et l'Europe. Il serait une extension du gazoduc qui achemine depuis 2010 le gaz du sud du Nigeria au Bénin, au Ghana et au Togo.

Les enjeux sont immenses, à la fois économiques, politiques et géostratégiques. Plusieurs pays africains sont confrontés à des coupures régulières d'électricité. Se connecter au gazoduc leur permettrait de produire plus d'électricité à travers des centrales thermiques alimentées en gaz naturel tout en permettant à certaines industries locales de gagner en productivité.

De nature à accélérer l'intégration économique en Afrique de l'Ouest, il viendrait également renforcer le réseau de gazoducs existants qui approvisionnent l'Europe via la mer Méditerranée. Mais pas seulement, puisque la Chine, qui a massivement investi dans l'industrie pétrolière nigérienne, entend désormais faire croiser ce pipeline avec son initiative de « La Ceinture et la Route ». La Russie est aussi en embuscade, le pays ayant récemment démontré un intérêt grandissant pour le futur gazoduc. Pour Moscou, le projet du méga pipeline africain lui permettrait de contourner les sanctions imposées par l'Occident en détournant ses investissements vers l'Afrique.

Le ministre du Pétrole du Nigeria, Timipre Sylva (photo), a révélé, le lundi 2 mai, qu'il a reçu plusieurs investisseurs russes dans le cadre de la mobilisation des fonds qui serviront à financer le projet de Gazoduc Nigeria-Maroc. Une opération pour laquelle ces derniers ont manifesté leur intérêt.

« Des investisseurs russes étaient à mon bureau la semaine dernière. Ils sont très désireux d'investir dans ce projet », a déclaré Sylva. Le dirigeant a cependant souligné qu'ils n'étaient pas les seuls à vouloir injecter des fonds dans le projet. Selon les précisions du ministre, plusieurs autres investisseurs, dont les identités n'ont pas été divulguées, ont exprimé leur volonté de s'engager financièrement sur le projet.

Cependant, selon le responsable, les parties prenantes du projet n'ont pas encore décidé du partenaire avec lequel elles désirent s'engager sur le long terme. Ceci, en raison des analyses en cours, pour déterminer, entre autres, le montant des fonds qu'il faudra mettre sur la table, dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Une condition préalable à la conclusion d'un accord avec de potentiels investisseurs. ●

Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie



الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية
والمسح العقاري والخرائطية

Fête du Trône



**A L'OCCASION DU 23^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU LE GLORIFIE,**

**le Directeur Général et l'ensemble du personnel de l'Agence Nationale de
la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ont l'insigne honneur de
présenter leurs vœux les plus respectueux et les plus déferents
au GUIDE SUPREME DE LA NATION.**

**Puisse Dieu accorder longue vie à SA MAJESTE LE ROI et le combler en
les personnes de Son Altesse Royale le PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, de
Son Altesse Royale la PRINCESSE LALLA KHADIJA et de Son Altesse Royale le PRINCE
MOULAY RACHID, ainsi que de tous les membres de la FAMILLE ROYALE.**

Urgence climatique

Quand le Roi Mohammed VI dénonçait l'attentisme des pays industrialisés...

La phrase culte de Jacques Chirac prononcée lors du IV^e sommet de la Terre, en 2002, « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » est, hélas, toujours d'actualité, rappelant aux dirigeants des pays industrialisés l'ampleur de leur inertie dévastatrice...

Abdellah Chankou

Deux décennies plus tard, la planète continue de cramer dans l'indifférence des décideurs du monde qui regardent en spectateurs passifs ces mégafeux dévaster de plus en plus de pays à chaque saison estivale marquée par des canicules exceptionnelles. Cette année, c'est le Maroc qui est aux prises avec des incendies de forêt sans précédent, qu'on dirait sorti droit d'un film catastrophe, qui ont détruit plusieurs milliers d'hectares de couvert végétal dans plusieurs villes du nord. Le mercure a grimpé à des niveaux records dans des pays comme le Royaume-Uni avec 42,2 °C atteint en ce mois de juillet. Cette vague de chaleur accablante, qui s'est abattue sur l'Europe de l'Ouest, a fait plus de 500 morts en Espagne. « L'urgence climatique est une réalité » et « le changement climatique tue », a lancé le Premier ministre espagnol Pedro Sanchez lors de sa visite dans la région d'Aragon, touchée par un brasier ravageur.

La cote d'alerte a été atteinte, signalée depuis des années par les rapports du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Le dernier en date, publié en avril 2022, livre une conclusion catastrophique : Si les pays industrialisés ne font rien pour réduire de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre avant 2030, le réchauffement planétaire dépassera les 1,5 °C, une ligne rouge, la terre entrerait de plain-pied dans un cycle de phénomènes extrêmes encore plus violents (sécheresses, pluies diluviennes et inondations, tempêtes, vagues de chaleur et incendies, etc.). D'après tous les scénarios envisagés, le réchauffement ira en s'accroissant d'ici 2050 et dépassera 1,5 °C, voire 2 °C, au cours du 21^e siècle, sauf si des réductions importantes des émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre interviennent au cours des prochaines décennies.

Or, contenir le réchauffement à 1,5° C, objectif consigné dans l'Accord de Paris, est-il encore possible, compte tenu de la poursuite des activités humaines basées sur la combustion des énergies fossiles telles que le pétrole, le charbon et le gaz ? N'est-il pas déjà trop tard pour sauver la planète des démons de la dérégulation climatique qui menacent la vie humaine et les écosystèmes ?

Ces vives inquiétudes entrent en résonance avec les mises en garde de S.M le Roi Mohammed VI lors de la COP 22 de Marrakech en 2015 qui s'annonçait pour le souverain comme « celle de la vérité et de la clarté, une confé-

rence pour prendre nos responsabilités devant Dieu et l'Histoire, et devant nos peuples ». Et le souverain d'avertir que le coût de l'attentisme et le manquement à l'impératif d'affronter le changement climatique et ses effets, auront des conséquences graves, mettant en péril la sécurité et la stabilité et induisant l'extension des foyers de tension et des crises à travers le monde.

L'ennemi de l'environnement c'est l'homme et ses diverses activités ravageuses aussi bien pour lui-même, la faune que la flore. Ce n'est pas les COP à répétition (à l'image de la n° 26 de Glasgow en Ecosse), ces grands-messes à générer de belles promesses en l'air pour réduire les émissions à effet de serre dans l'espoir de freiner le dérèglement climatique qui changeront quoi ce soit à cette réalité très alarmante qui menace la vie sur terre. Tant que les dirigeants du monde et ceux qui détiennent le pouvoir d'agir sur le réel pour installer un véritable cercle écologique vertueux n'auront pas agi dans le bon sens, la santé planétaire, déjà sérieusement entamée, ira en se détériorant.

Cercle vicieux

Génératrices de confort et de bien-être au nom desquels elles sont officiellement menées, les activités humaines dans leur complexité masquent en fait une rapacité permanente du lobby des producteurs, désignée sous de doux euphémismes comme l'innovation ou la compétitivité. Incitant à la conquête de nouvelles parts de marché pour gagner toujours plus tout en veillant à ne pas être dépassé par la concurrence, cette course effrénée et perpétuelle vers la nouveauté, accentuée par la dictature du paraître, imposée par les dernières tendances de la mode, crée la plupart du temps une infinité de faux besoins que le matraquage publicitaire non-stop, via de nombreux canaux, se charge de populariser auprès de consommateurs de plus en plus conditionnés.

Ces derniers ont par exemple à peine utilisé leurs smartphones dernier cri de telle ou telle marque que ces gadgets high-tech sont déjà démodés par la mise sur le marché de nouvelles versions, jugées plus performantes que les précédentes. Un produit en chasse un autre à une vitesse vertigineuse alors qu'ils remplissent la même fonction... Mais a-t-on vraiment besoin, même si on en a largement les moyens, de changer de portable tous les mois, de posséder plusieurs voitures à la fois, de changer de garde-robe au gré des nouvelles collections, etc. ? Un changement salutaire, et tout le reste n'est que littérature et envolées lyriques, ne peut découler que d'une prise de conscience



Le souverain prononçant son discours devant la séance solennelle de haut niveau de la COP 22.

citoyenne agissante à l'échelle mondiale... En attendant, la planète n'a de cesse de tirer diverses sonnettes d'alarme pour réveiller les consciences endormies, voire hypocrites : multiplication des canicules et des inondations meurtrières, retard des précipitations, élévation menaçante du niveau de la mer, amplification des feux de forêt, dysfonctionnements agricoles, hausse de flux migratoires climatiques... Ces événements extrêmes sont engendrés par ces excès à la fois de consommation et de production que l'économiste Bernard Harris résume bien : « Toute l'activité des marchands et des publicitaires consiste à créer des besoins dans un monde qui croule sous les productions. Cela exige un taux de rotation et de consommation des produits de plus en plus rapide, donc une fabrication de déchets de plus en plus forte et une activité de traitement des déchets de plus en plus importante ».

Sans conteste, il y a aussi des leçons fondamentales à tirer de la crise sanitaire due au Covid-19. La seule véritable puissance qui a réussi à mettre la planète en mode pause en purifiant l'air par une réduction drastique des émissions de CO₂ et montré au passage la futilité de nombreuses actions que l'homme croyait jusque-là essentielles à son bonheur. Quelque part, les dérèglements, climatique et sanitaire, découlent au fond d'une crise morale et éthique profonde qui a fait que les valeurs, censées commander le comportement humain, représentent de moins en moins la devise la mieux partagée ici et ailleurs...

Au-delà des appels à la décarbonation de l'économie mondiale et l'élévation des énergies renouvelables au rang de nouveau mantra, le défi salutaire, dont est tributaire l'avenir du Globe,

réside dans une transformation en profondeur de nos modes de vie, de production et de consommation fondés sur une surexploitation des ressources naturelles. Ce cercle vicieux et ses multiples dérives ont enfanté une société basée sur l'accumulation de tout et n'importe quoi et très peu de partage des richesses. Et ce ne sont pas les stratégies marketing à grands renforts de budgets consistant à verdir l'image des gros pollueurs du monde qui vont sortir les humains de cette grande et dangereuse impasse environnementale. Le résultat est là, très peu flatteur : En moins de 100 ans, l'homme moderne, guidé par le seul appât du surprofit, a fait plus de dégâts dans les écosystèmes terrestres et marins que toute l'humanité en plusieurs siècles. Dit autrement, les hommes engloutissent en quelques décennies ce que la planète a mis plusieurs millions d'années à produire. Le néolibéralisme est tout sauf un modèle. « Notre surcroissance économique se heurte aux limites de la finitude de la biosphère.

La capacité régénératrice de la Terre n'arrive plus à suivre la demande : l'homme transforme les ressources en déchets plus vite que la nature ne peut transformer ces déchets en nouvelles ressources », écrit Serge Lacouture dans son « Petit traité de la décroissance sereine ». Par son inconscience et sa cupidité, l'homme est en train de scier la branche sur laquelle il est assis. La phrase culte de Jacques Chirac lors du IV^e sommet de la Terre, en 2002, « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » est, hélas, toujours d'actualité, rappelant aux dirigeants des pays industrialisés l'ampleur de leur inertie dévastatrice... ●

À l'occasion du 23ème anniversaire de la Fête du Trône

**Le Directeur Général du Groupe Barid Al-Maghrib
et l'ensemble de la famille postière**
ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déferents à

NOTRE AUGUSTE SOUVERAIN,



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE,**

et renouvellent leur indéfectible attachement au **Glorieux Trône Alaouite**.
Puisse Dieu accorder longue vie à **Sa Majesté le Roi** et le combler en la
personne de **Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan**,
de **Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid**
ainsi que de tous les membres de l'illustre Famille Royale.

Des ministres en première ligne

Le gouvernement compte 24 ministres mais seule une poignée, sans appartenance politique, occupe particulièrement le terrain du fait de la nature de leurs portefeuilles qui renferment des enjeux stratégiques.

Jamil Manar

Abdelouafi Laftit : Un ministre sur le pont



Même dans ses plans professionnels les plus optimistes, il n'avait certainement jamais imaginé devenir un jour ministre de l'Intérieur. Car rien ne prédestinait Abdelouafi Laftit à occuper ce poste à la fois stratégique et sensible qu'il garde depuis avril 2017. Ironie du sort ou signe du destin, il succède dans cette fonction à Mohamed Hassad, l'homme dans l'ombre duquel il a accompli une bonne partie de sa carrière à l'office d'exploitation des ports (ODEP).

En effet, ce polytechnicien et lauréat de l'École nationale des ponts et chaussées a démarré sa carrière dans cet établissement public successivement comme directeur, entre 1993 et 2001, des ports de Agadir, de Safi et de Tanger. Ce natif de Nador en 1993 réputé intraitable sur les principes sera propulsé dans l'administration du territoire, à la faveur de la vague d'OPA des Ponts et chaussées sur cette puissante administration, conduite par feu Abdelaziz Meziane Belfkih. Après un passage éclair comme directeur du CRI de Tanger-Tétouan-poste où il se sent à l'étroit et même à contre-emploi - il est nommé en 2003 gouverneur de la province Fahs-Anjra (Tanger) puis, trois ans plus tard, il est promu gouverneur de Nador. En 2019, retour à

Tanger où sa technicité et son expérience portuaire et de Ponts et chaussées sont mises à contribution pour le pilotage d'un chantier royal d'envergure : la reconversion de la zone portuaire de Tanger, ville dont il prend la tête de la société d'aménagement, en port international de plaisance et de croisières. Le 24 janvier 2014, il s'approche du centre névralgique du pouvoir en se hissant au rang de wali de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer en lieu et place de feu Hassan Amrani.

D'un naturel bonhomme, strict et rigoureux, ne faisant confiance qu'à son sens du devoir, il se révèle un bon ministre de l'Intérieur dont il a dépoussiéré avec méthode certains grands dossiers liés à la refonte du dispositif électoral dont le fameux quotient électoral, la loi sur les partis, la révision de l'arsenal juridique régissant les terres soulaliyates, historiquement visée par une prédation sans frontières. Et, last but not least, la réglementation du secteur de la charité longtemps instrumentalisé à des fins électorales par les professionnels des élections notamment islamistes. La force de M. Laftit vient sans doute du fait qu'il n'est pas un produit des partis politiques dont il a su dans l'exercice de ses fonctions se tenir à équidistance, s'interdisant de favoriser telle ou telle chapelle partisane. Veillant à ne pas prêter le flanc aux critiques qui le fragiliseraient politiquement, l'enfant de Nador, qui s'est bonifié au fil des responsabilités, a donné un contenu honorable au service de l'État qu'il sert dans la fermeté et le dévouement.

Fouzi Lekjaa : Le gardien du temple...

La conjoncture internationale façonnée par la guerre en Ukraine avec son cortège ininterrompu de hausses sans précédent des prix des hydrocarbures (pétrole et gaz) et des céréales a rendu la tâche de Fouzi Lekjaa moins évidente qu'il devrait l'être en temps normal. Le ministre chargé du Budget qu'il est s'est retrouvé du coup en première ligne sur des dossiers chauds qui touchent comme jamais au pouvoir d'achat des Marocains du fait du renchérissement du coût de la vie, provoqué par une spirale inflationniste sans précédent. Résultat : les charges de compensation ne cessent d'exploser, mettant à chaque fois les finances publiques à rude épreuve. Diplômé de l'école nationale d'administration, cet ingénieur agronome de formation, qui a préféré exercer comme inspecteur des finances (il a grimpé un à un les échelons de la hiérarchie jusqu'à devenir directeur du Budget) est constamment contraint à un exercice d'équilibre budgétaire des plus délicats. La raison?



Les charges de la caisse de compensation, instrument qui permet au gouvernement de subventionner les prix du pain, gaz butane et sucre, ont explosé au-delà des prévisions, et n'ont cessé depuis le début de l'année de battre des records en donnant du fil du retordre à Fouzi Lekjaa.

Pour le moment, la situation est sous contrôle grâce notamment à la bonne tenue à fin juin des recettes fiscales dont celle de la TIC perçue sur les produits énergétiques et l'augmentation des impôts directs et indirects. Le pays vit sur un équilibre instable et M. Lekjaa n'en est que trop conscient, car tant que la guerre de Poutine n'aura pas cessé, le bruit des armes continuera à amplifier la tendance haussière sur les marchés stratégiques : énergie, métaux et produits agricoles. Autant dire que personne, surtout face à des perspectives aussi sombres dans un contexte de très faible visibilité, ne sait de quoi demain sera fait. Mais ceux qui connaissent l'homme font confiance dans l'art de la jonglerie de M. Budget du Royaume. Celui qui détient les cordons de la bourse est aussi celui qui a le contrôle du sport-roi qui permet de divertir le petit peuple. Jongler avec les finances mais aussi le ballon nécessite un grand exercice d'adresse que même ses adversaires lui reconnaissent. Ce natif de Berkane en 1970 doit sa notoriété qui a dépassé les frontières nationales à son statut de président de Fédération royale marocaine de football (FRMF) qu'il dirige depuis 2014 et de son influence dans les rouages de la Confédération africaine de football (CAF) qui a permis de corriger une injustice qui a longtemps joué en défaveur du football national : la sous-représentativité. En devenant deuxième vice-président de l'instance africaine et son directeur du budget, Lekjaa a rétabli le Maroc dans ses droits historiquement bafoués par l'Algérie, l'Égypte et la Tunisie qui faisaient la pluie et le beau temps au sein

Nous puisons dans
nos racines...



mosaik

... pour conquérir l'avenir

Depuis plus d'un demi-siècle, Holmarcom n'a cessé d'évoluer et de se renouveler. Fort de ses racines et porté par une stratégie de croissance entreprenante, le Groupe poursuit sa politique d'investissement dans des secteurs stratégiques pour l'essor durable du Maroc et s'ouvre à de nouveaux défis dans le continent africain.

Maroc - Sénégal - Bénin - Côte d'Ivoire - Burkina Faso - Kenya

www.holmarcom.ma



Spécial FÊTE DU TRÔNE

de la CAF en agissant contre les intérêts des équipes marocaines. Ce changement n'a pas été du goût de certains surtout des Algériens qui sont allés jusqu'à voir dans les dernières déconvenues de leur Onze national des complots ourdis par le responsable marocain qu'il considère comme le véritable patron de la CAF. De toute façon, on ne prête qu'aux riches. Il est vrai que la « déhayatoutisation » des arcanes de la CAF et de ses organes depuis l'arrivée le 12 mars 2021 à sa tête de l'excellent Sud-Africain Patrice Motsepe est bel et bien en marche. L'anti-jeu, dont ont été victimes certains pays particulièrement le Maroc, a été mis aux vestiaires.

En gardien du temple des finances du Maroc et de la bonne marche de la CAF, Fouzi Lekjaa, regarde non sans amusement les gesticulations algériennes. Le spectacle offert par l'adversaire continue surtout en dehors des stades...

Bourita ou la diplomatie du rapport de force



Fini cette diplomatie classique, mi-passive, mi-conciliante, discrète et secrète qui n'osait pas aller au-delà des formules entendues. Place désormais à une action diplomatique dynamique, entreprenante, voire agressive qui casse les codes en mettant des mots sur les maux en nommant clairement les pommes de discorde.

C'est la diplomatie à la Nasser Bourita, une diplomatie du deal, chère à Donald Trump, de type frontal, qui privilégie ouvertement le rapport de force pour défendre les intérêts bien compris du pays face aux autres.

Les autres dans le cas du Maroc sont ces États qui, considérés soit comme des alliés ou des partenaires privilégiés du Royaume, se distinguent par leur ambivalence à l'égard de l'affaire du Sahara tout en développant sur ce dossier une attitude hostile plus ou moins déclarée.

C'est le cas particulièrement de l'Espagne et de l'Allemagne qui ont fini, au prix d'un grand froid diplomatique, par clarifier leur jeu en reconnaissant l'option d'autonomie pour le Sahara marocain proposée par le

Maroc comme la seule base crédible pour un règlement de ce différend factice. Pour ces deux pays européens, le Maroc est un pays stratégique non seulement sur le plan économique mais également en matière de lutte antiterroriste et contre le crime organisé. Berlin et Madrid ne peuvent pas se permettre de se couper longtemps de la coopération avec Rabat surtout dans le domaine sécuritaire (le renseignement marocain est mondialement réputé pour sa performance) sans exposer leurs pays respectifs à des risques inconsidérés.

Depuis la nomination de Nasser Bourita comme ministre délégué en février 2016 en remplacement de Salaheddine Mezouar, le Maroc multiplie les coups d'éclat sur le théâtre diplomatique. Dès la prise de ses nouvelles fonctions, M. Bourita annonce la couleur. Expulsion de plus de 80 fonctionnaires civils de la Minurso en réponse à une provocation verbale du secrétaire général de l'ONU d'alors, Ban Ki-moon, qui a parlé d'« occupation » au Sahara marocain lors d'une visite dans les camps des séquestrés sahraouis à Tindouf en Algérie. Oser un tel geste aurait été inimaginable sous les prédécesseurs de M. Bourita qui se seraient contentés tout au plus d'un communiqué de condamnation. Le 13 janvier 2017, la diplomatie royale, que Nasser Bourita met en musique dans ses moindres détails, frappe un grand coup qui a déstabilisé les adversaires de l'intégrité territoriale du Maroc : le retour du Royaume à l'Union africaine, 32 ans après que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) eut accepté en son sein le 12 novembre 1984, avec la complicité de l'Algérie, la chimérique République arabe sahraouie démocratique (RASD). Dans le sillage de ces retrouvailles longtemps attendues, les villes du Sahara marocain, Laâyoune et Dakhla sont devenues le centre d'un ballet diplomatique régulier avec des ouvertures de consulats par un nombre croissant de pays africains, caribéens et arabes. Ce qui a renforcé la position du Maroc face aux ennemis de son intégrité territoriale dont les thèses farfelues ne font plus recette. Ce cercle diplomatique vertueux, qui a déstabilisé l'Algérie et sa créature polissarienne, sera couronné en décembre 2020 par la reconnaissance US de la souveraineté du Maroc sur son Sahara. L'Algésario qui se décomposait déjà à vue d'œil est désormais K.O...

C'est en tenant tête aux deux principaux pays de l'Union européenne, l'Allemagne et l'Espagne, que Nasser Bourita accède à la notoriété en interne et à l'international. Devenu une figure médiatico-politique de proue, il a suscité sur les réseaux sociaux l'admiration des Marocains qui ont retrouvé, à la faveur de son audace diplomatique inhabituelle, une certaine fierté nationale bienvenue en ces temps de plus en plus incertains.

Licence en droit obtenue en 1991 à la faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, enrichi ensuite d'un Certificat d'études supérieures en Relations internationales en 1993 et un diplôme d'études supérieures en Droit international public en 1995, il fait le choix d'une carrière diplomatique où il montre très tôt des qualités remarquables.

Pur produit du ministère des Affaires étrangères dont il a gravi tous les échelons (ambassade du Maroc à Vienne, Nations Unies, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, ambassadeur et secrétaire général du ministère), ce natif de Taounate, à la voix fluette, affable et sereine, est aussi la preuve que la méritocratie n'est pas juste un slogan creux. C'est le premier diplomate de carrière et le plus jeune ministre à présider aux destinées de ce ministère de souveraineté sous le Roi Mohammed VI.

Khalid Ait Taleb : Sortir la santé de sa méforme



Lors du Conseil des ministres du mercredi 13 juillet tenu au palais à Rabat, le ministre de la Santé Khalid Ait Taleb a présenté devant le souverain les grandes lignes de la réforme des systèmes de santé. Dans la vision du ministre, celle-ci s'articule autour de quatre principaux piliers : Bonne gouvernance, valorisation des ressources humaines, mise à niveau de l'offre sanitaire et la digitalisation. De la conduite réussie de ce train de réformes et de son opérationnalisation dépend la réussite du grand chantier royal lié à la généralisation de l'AMO et la protection sociale. Tout un programme.

M. Ait Taleb en est conscient, lui, qui connaît les maux profonds qui rongent la santé au Maroc en empêchant une partie de la population, celle qui n'a pas les moyens de se faire soigner dans le privé, d'accéder à des soins dignes de ce nom. Changer cet état de fait passe par la restructuration de l'hôpital, la résorption du problème structurel des déserts médicaux, la mobilisation de moyens supplémentaires et surtout la motivation des médecins, seul moyen de stopper l'hémorragie des praticiens marocains qui prend de plus en plus d'ampleur. La valorisation du budget du ministère de la Santé, qui est passé à 23,5 milliards de DH en 2022, soit une hausse de 19% par rapport à 2021, devrait en principe répondre à cet objectif dont la réalisation dépend aussi d'une bonne orientation des ressources.

C'est une lourde responsabilité qui pèse sur les épaules de ce médecin de formation réputé intègre. Pur produit de l'école marocaine- il est lauréat de la faculté de médecine et de pharmacie de Rabat, spécialité chirurgie générale- il fera une bonne partie de sa carrière au CHU de Fès dont il a pris la présidence dès son inauguration en 2009 et qu'il quitte en 2019 après avoir été désigné secrétaire général par intérim du ministère de la Santé. Celui que la pandémie du Covid-19 qui a propulsé au-devant de l'actualité a péché par des mesures restrictives souvent incompréhensibles (fermeture des salles de sport et des plages, fermeture des fermetures nationales, instauration du pass sanitaire dans les lieux publics et les administrations, refoulement de bateaux de croisières) qui ont impacté durement des pans entiers de l'économie notamment le tourisme.

Homme discret, voire secret, Khalid Ait Taleb, 56 ans, est un technocrate sans appartenance politique que l'on dit indépendant jusqu'à une certaine mesure. Le fait qu'il n'est pas lesté du boulet partisan doit être un atout non négligeable pour sortir le système hospitalier de son indigence chronique structurelle et mettre fin au malaise des soignants. ●

États-Unis-Maroc

Des relations séculaires et un partenariat stratégique

*La lutte antiterroriste figure au centre de la coopération entre Rabat et Washington.
La stratégie du Maroc dans ce domaine a démontré son efficacité.*

David T. Fischer

Entre les États-Unis et le Maroc le partenariat est stratégique. Plus de 236 années se sont écoulées depuis la signature du premier Traité de paix et d'amitié entre les deux pays, et les relations continuent de se consolider et prendre de nouvelles formes. Comme l'avait si bien précisé le secrétaire d'État M. Antony Blinken lors de sa visite au Royaume, «le partenariat entre les deux pays est enraciné dans des intérêts communs pour la paix, la sécurité et la prospérité régionales». Il faut toutefois reconnaître que ce partenariat a pris un tournant historique en 2020 avec la reconnaissance américaine de la souveraineté pleine et entière du Maroc sur l'ensemble de son territoire, y compris ses Provinces du Sud. Alors



*David T. Fischer **

ambassadeur à Rabat, j'ai été témoin de l'importance de cette décision majeure qui ne fait que traduire la constance du soutien de Washington à une solution de compromis sur la base du plan marocain d'autonomie proposée par le Maroc. Il faut dire que cette décision américaine, et à la faveur d'une diplomatie active et agissante sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, a montré la voie à plusieurs grandes puissances internationales qui n'ont pas hésité à adopter le plan marocain d'autonomie comme solution à ce conflit qui n'a que trop duré. La lutte antiterroriste figure au centre de la coopération entre Rabat et Washington.

La stratégie du Maroc dans ce domaine a démontré son efficacité.

Le rapport 2020 sur le terrorisme du département d'État américain s'est d'ailleurs félicité des efforts déployés par le Royaume en matière de lutte contre le terrorisme, faisant savoir que «le gouvernement marocain a poursuivi sa stratégie globale, qui comprend des mesures de sécurité vigilantes, une coopération régionale et internationale et des politiques de lutte contre la radicalisation».

La coopération militaire entre les deux pays démontre également de la solidarité de ces relations. Considéré comme un allié hors-Otan «majeur» des États-Unis, le Maroc accueille régulièrement l'exercice militaire de l'Africain Lion. En 2022, le Royaume a accueilli d'ailleurs la 18e édition de cet exercice militaire, le plus grand en son genre jamais organisé en Afrique.

Organisée du 20 au 30 juin par les Forces Armées Royales et les Forces Armées américaines, cette opération avait mobilisé plus de 7 500 soldats originaires de dix nations, dont le Brésil, le Tchad, la France et le Royaume-Uni avec la participation des observa-

teurs militaires en provenance de l'Otan et d'une quinzaine de «pays partenaires» dont, pour la première fois, Israël.

Outre ces volets, les deux pays s'engagent régulièrement sur des questions de droits humains. Les libertés d'expression et d'association, les réformes de la

justice pénale, les droits des femmes et l'égalité des sexes, et la transparence du gouvernement sont autant de sujets régulièrement sur la table des discussions entre les deux grands alliés. ●

** Ambassadeur à la retraite*

Un diplomate engagé et sincère

Homme chaleureux et accessible, David T. Fischer a prêté serment le 16 janvier 2020 en tant qu'ambassadeur des États-Unis au Maroc où ses fonctions ont pris fin le 19 janvier 2021. Le haut diplomate US a fini son mandat sur une belle séquence qui restera dans les annales : son déplacement au Sahara marocain dans la foulée de la reconnaissance en décembre 2020 de l'administration américaine de la souveraineté du Royaume sur ses provinces du sud. A cette occasion, il a présenté la carte du Maroc incluant ses territoires du sud, adoptée par le gouvernement américain. «L'histoire s'est de nouveau faite cette année lorsque je suis devenu le premier ambassadeur des États-Unis à visiter le Sahara marocain, après que mon gouvernement ait redessiné notre carte officielle pour reconnaître les véritables frontières du Maroc», a témoigné M. Fischer lors d'une conférence de presse. Et d'ajouter avec les accents de la sincérité qui le caractérisent : «Ce fut un immense honneur de visiter les provinces du sud. J'ai un profond respect pour la place spéciale qu'occupe le Sahara dans le cœur de tous les Marocains». ●

Spécial FÊTE DU TRÔNE

Lutte contre la faim

L'OCP met les moyens

Partenaire de premier plan du projet de la coopération Sud-Sud, l'OCP, qui occupe une place de choix en matière d'investissements et de partage d'expertise en Afrique, est plus que jamais au cœur de la sécurité alimentaire mondiale menacée par la guerre en Ukraine.

Ahmed Zoubair

Actif dans plusieurs pays du continent, le groupe ne cesse de diversifier ses interventions. Financement de l'infrastructure industrielle, agricole, énergies renouvelables et développement durable, le groupe OCP crée de la valeur ajoutée « matérielle » et « immatérielle ». Le Maroc a fait de la coopération Sud-Sud et Triangulaire une priorité de sa politique étrangère. Prenant sa source d'une vision Royale ambitieuse et tournée vers l'avenir, le Royaume a multiplié les initiatives et les actions pour promouvoir la coopération notamment avec ses partenaires africains et la hisser au niveau d'un véritable partenariat au service de la cause du développement. Dans cette stratégie, le groupe OCP, leader de l'industrie des phosphates, est un élément-clé.

Filiale africaine dédiée au continent, « OCP Africa » matérialise une vision ambitieuse pour un avenir meilleur pour l'Afrique en permettant aux agriculteurs d'accéder aux ressources et à la technologie dont ils ont besoin. Présent dans 18 pays à travers 12 filiales et comptant 17 nationalités différentes, OCP Africa se veut une entreprise africaine multiculturelle travaillant main dans la main avec les cultivateurs de la terre du continent et les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur agricole. « OCP Africa développe une agriculture durable sur tout le continent, aidant à répondre aux besoins immédiats des agriculteurs et à consolider leur savoir-faire grâce à la recherche, à l'éducation et aux partenariats », explique la maison-mère.

Lors d'une récente conférence organisée à Addis-Abeba en Éthiopie, l'ambassadeur du Maroc dans ce pays et à Djibouti, Nezha Alaoui M'hammdi, a mis en avant l'approche stratégique prônée par l'OCP baptisée « Green Africa » pour l'horizon 2025. Selon la diplomate, cette stratégie s'articule autour du développement des formules d'engrais les plus efficaces et les plus adaptés aux besoins des sols et des plantes, conçus pour maximiser les rendements et les revenus des fermiers, tout en tenant en compte des enjeux environnementaux, via des initiatives de développement centrées sur le petit fermier, la digitalisation, la Recherche et le Développement.

Dans le cadre de cette stratégie, l'OCP ne construit pas seulement des usines d'engrais destinées à alimenter le marché local mais il initie aussi les petits agriculteurs et autres coopératives cibles aux bonnes pratiques agricoles. Au total, plusieurs centaines de milliers d'agriculteurs ont déjà bénéficié des projets initiés par OCP Africa. Le programme OCP School Lab, déployé dans des zones reculées au bénéfice des agriculteurs qui ont accès à titre gracieux aux analyses de sol avec des recom-



Le président d'OCP Mostafa Terrab, l'artisan d'une transformation réussie...

mandations pour un usage des engrais conforme aux besoins des sols et des cultures des agriculteurs, a touché pas moins de 350 000 cultivateurs dans des pays tels que le Kenya, le Nigeria, le Ghana, le Togo, le Burkina Faso ou le Sénégal.

S'agissant de l'initiative « Agribooster », s'intéressant aux cultures vivrières, elle fournit aux agriculteurs un soutien sur tous les aspects de la chaîne de valeur agricole. Grâce à Agribooster, OCP Africa connecte les agriculteurs au financement et à l'assurance mais aussi au marché, en travaillant avec les agents de vulgarisation locaux pour les former à une utilisation appropriée des engrais, en collaboration avec les parties prenantes pour s'assurer qu'ils disposent du bon engrais et des autres intrants. Jusqu'à présent, le programme a touché 600 000 petits exploitants agricoles issus de quatre pays, actifs sur les chaînes de valeur du maïs, du riz, du millet et du sorgho.

Premier exportateur de minerais de phosphate dans le monde, le groupe OCP s'est engagé à offrir 180.000 tonnes d'engrais à titre d'aide et 370.000 tonnes à prix réduit pour aider les États africains à faire face à la flambée des prix provoquée par la guerre en Ukraine. L'annonce en a été faite en marge de la 14ème édition du Sommet des affaires Etats-Unis-Afrique qui

s'est clôturée à Marrakech le 22 juillet dernier. Les volumes offerts et remisés représenteront 16% de la demande africaine cette année et un quart des ventes du groupe OCP sur le continent, a déclaré Nada Elmajdoub, vice-présidente exécutive gestion de la performance, dans une interview avec l'agence Reuters.

La responsable a rappelé, dans ce sens, le sujet de préoccupation majeur sur lequel s'est exprimée en mai 2022 la Banque africaine de développement (BAD) : La perturbation des chaînes d'approvisionnement suite à la multiplication par 4 des prix des engrais sur le continent depuis le début de la guerre en Ukraine. « L'Afrique fait face à une pénurie de deux millions de tonnes. Face à cette crise, la mesure la plus urgente que nous ayons proposée est ce programme d'aide à très court terme », a ajouté la responsable OCP.

Fidèle à son engagement sans faille envers l'agriculture africaine, le phosphatier national a affecté 20% de sa production d'engrais pour répondre aux besoins du continent tout en projetant de construire des usines de nutriments du sol et d'ammoniac au Nigeria et en Éthiopie, a indiqué Mme Elmajdoub pour laquelle « le défi de la disponibilité et de l'abordabilité des prix des engrais », à travers l'augmentation de la production, répond à un enjeu alimentaire majeur dans un contexte de menaces de famine qui pèsent sur le continent. En effet, selon la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, entre 8 et 13 millions de personnes pourraient souffrir de sous-nutrition dans le monde en 2022-2023.

Décidé à assumer ses responsabilités dans cette conjoncture très difficile, le leader mondial de l'industrie des phosphates prévoit d'augmenter sa production d'un million de tonnes supplémentaires cette année et de deux millions de tonnes l'année prochaine. La production en 2021 se chiffrait à plus de 10,8 millions de tonnes, toujours selon Nada Elmajdoub. ●

Une performance exceptionnelle

Le chiffre d'affaires d'OCP a connu en 2021 une hausse de 50% (par rapport à l'exercice 2020), atteignant 84,3 milliards de DH. Cette performance exceptionnelle est redevable aux conditions favorables du marché dans les principales zones importatrices.

« Le chiffre d'affaires de la roche a augmenté de 32 % d'une année sur l'autre, principalement en raison de l'amélioration des prix, qui ont suivi la tendance à la hausse des prix des engrais, et l'augmentation des volumes d'exportation, principalement vers l'Europe et l'Asie, avait expliqué le groupe dans un communiqué publié en mars 2022 portant sur ses résultats à fin 2021. ●



M A R O C A I N S D U M O N D E

BOUQUET BLADI FAMILY NOUS VOUS ACCUEILLONS AVEC UN BOUQUET D'AVANTAGES* DÉDIÉS

- DES PACKS POUR LA FAMILLE
- INFORMATION JURIDIQUE
- CONCIERGERIE PRIVÉE
- ET D'AUTRES AVANTAGES...

*Offre soumise à conditions.



Marocains du Monde, la Banque Populaire vous souhaite la bienvenue.

Parce que vous méritez un retour au Maroc digne de ce nom, nous vous accueillons avec un bouquet de privilèges. Le Bouquet Bladi Family est une offre qui comprend autant d'avantages bancaires qu'extra-bancaires dédiés à toute la famille : packs, cartes bancaires, service de conciergerie privée, service d'information juridique et plus encore...

Du Plan Maroc Vert à « Génération Green »

Le Maroc creuse son sillon

Un cercle vertueux a été enclenché en 2008 dans le secteur agricole national par le Plan Maroc Vert qui a tenu toutes ses promesses. Fruit d'une vision royale, le programme « Génération Green » a pris le relais pour faire émerger une classe moyenne dans le monde rural.

Jamil Manar

La mise en œuvre du « Plan Maroc Vert » (PMV) en 2008, sous la houlette de Aziz Akhannouch, a jeté les jalons du développement du secteur agricole dans ses différentes composantes. Ces filières, mises sur les bons rails au prix d'efforts publics soutenus, se sont professionnalisées en captant des investissements assez conséquents. C'est naturellement qu'une nouvelle stratégie a été pensée dans le cadre de la continuité du Plan Maroc Vert (PMV) qui a atteint ses promesses : « Génération Verte 2020-2030 » ou « Green Generation 2020-2030 », qui incarne une nouvelle vision royale, lancée le 13 février 2020 par le souverain dans la province de Chtouka Aït Baha.

Le PMV était basé principalement sur le développement des filières de production, la mécanisation du secteur agricole et l'organisation des professionnels. Il est également axé sur l'augmentation des taux de couverture des besoins alimentaires, l'augmentation de la production agricole brute, le soutien des exportations agricoles, ainsi que l'augmentation du volume des investissements. Le nouveau plan « Génération verte » est, lui, plutôt orienté vers la réhabilitation de l'agriculteur et l'amélioration de son statut social et économique.

« Génération Green 2020-2030 » est fondée sur deux piliers essentiels. Le premier, selon ses concepteurs, est la valorisation de l'élément humain. Une opération qui passe par l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole (350.000 à 400.000 ménages), et la naissance d'une nouvelle génération de jeunes entrepre-



S.M. le Roi Mohammed VI recevant en audience Aziz Akhannouch lorsqu'il était ministre de l'Agriculture.

neurs, via la mobilisation et la valorisation d'un million d'hectares de terres collectives et la création de 350.000 postes d'emploi au profit de la jeunesse rurale.

Le second fondement de cette nouvelle stratégie a trait à la poursuite de la dynamique de développement du secteur, en favorisant le développement humain et social. Pour cela, la nouvelle vision prévoit la consolidation des filières agricoles, en vue du doublement des exportations (50 à 60 milliards de DH) et du PIB-agricole (200 à 250 milliards de DH) à l'horizon 2030, l'amélioration des circuits de distribution et de commercialisation des produits agricoles

à travers la modernisation de 12 marchés de gros et des marchés traditionnels. Pour atteindre les objectifs escomptés, il faudra opérer une augmentation annuelle du budget du secteur agricole de près de 2,5 % et ce depuis 2020.

En somme, « Génération Green 2020-2030 » vise à développer une nouvelle génération d'organisations agricoles et une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement.

Le financement déjà acté et activé par le gouvernement et intégré aux fonds européens a été dirigé vers différents acteurs de l'industrie agricole et alimentaire, des

LES OFFRES *ESTIVALES* DE JAAL



2 NUITS / 3 JOURS

- ✦ Cours de yoga
- ✦ Ateliers sensoriels
- ✦ Initiation à la peinture...

à partir de **2990 DH**

JAAL

RIAD RESORT

MARRAKECH

Pour plus d'informations
contactez nous
au **0529 08 08 08**

Spécial FÊTE DU TRÔNE

coopératives aux petites et moyennes entreprises en passant par les grandes entreprises.

La stratégie « Green Generation », bénéficie en effet de moyens logistiques et financiers conséquents mobilisés par l'État mais aussi de l'appui de l'Union européenne (UE) qui lui a alloué une enveloppe de 200 millions d'euros (y compris le PMV). Selon Tariq Sijlmassi, alors président du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), le soutien de l'UE est un premier pas vers la création d'un partenariat solide et durable entre le GCAM et la Banque européenne d'investissement, au profit du monde rural et agricole. Objectif principal : augmenter le taux d'emploi de la population et le soutien du pouvoir d'achat des familles ainsi que l'augmentation des exportations et du PIB agricole.

Les artisans de « Green Generation 2020-2030 » tablent effectivement sur la création d'environ 350 000 emplois dans l'agriculture, la pêche et autres domaines connexes, principalement au profit des jeunes, ainsi que sur la hausse du volume les exportations agricoles à 6,4 milliards de dollars et

le produit intérieur brut (PIB) agricole à 26,5 milliards de dollars d'ici 2030.

Le secteur agricole contribue à 19 % du produit intérieur brut du Maroc, dont 15 % proviennent de l'agriculture et 4 % de l'industrie.

Croissance

Selon les données fournies par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Développement rural, des Eaux et Forêts, une augmentation de 8% des exportations de produits agroalimentaires avait déjà été enregistrée en 2019, par rapport à l'année précédente. Une nouvelle augmentation était attendue pour la saison 2020-21, qui pourrait atteindre jusqu'à 10%. A cet égard, selon le ministère de l'Agriculture, les exportations du secteur des produits alimentaires agricoles ont enregistré de bonnes performances durant la saison 2021-2022, malgré un contexte international difficile.

Le ministère indique que la valeur des exportations des produits alimentaires agricoles a atteint 68,4 milliards de DH en 2021, en croissance de 9% par rapport à 2020. Dans

le détail, pour la campagne 2021-2022 (du 1er septembre 2021 à fin février 2022), les exportations des produits maraîchers ont enregistré un volume de 773.000 tonnes, en augmentation de 18% par rapport à la même période de la campagne 2020-2021. S'agissant des agrumes, les exportations ont augmenté de 37% à fin février, pour passer d'un volume de l'ordre de 412.000 tonnes durant la campagne 2020-2021 à 566.000 tonnes durant la campagne 2021-2022.

En ce qui est de la filière sucrière, « Les exportations des produits agricoles transformés (hors sucre et ses préparations) ont atteint un volume de 525.000 tonnes en 2021, soit une croissance de 14% par rapport à 2020.

En termes de valeur, les exportations de ce secteur ont atteint environ 11,9 milliards de DH en 2021 contre environ 9,9 milliards de DH en 2020, soit une hausse de 20%», souligne la même source, ajoutant que cette tendance à la hausse est maintenue durant le début de 2022, avec un taux de croissance à fin février dernier, de 11% en volume et 43% en valeur par rapport à la même période de 2021. ●

Un dispositif de soutien inédit en faveur des entrepreneurs ruraux et citadins

Dar Al Moustatmir Al Qaraoui est le dispositif de financement et d'accompagnement agricole mis à la disposition des jeunes entrepreneurs en milieu rural et urbain. Conçu et lancé par le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), lundi 6 décembre 2021 à Rabat, il vise à aider la population-cible à concrétiser ses projets sur le terrain en bénéficiant d'un financement adapté et d'une expertise réelle. En somme, tout ce dont a besoin un jeune porteur de projet depuis le montage jusqu'au lancement de son investissement pour maximiser les chances de sa réussite.

Ce dispositif complet d'accompagnement englobe aussi bien le volet financier que l'aspect non financier lié à l'expertise et à la formation.

Conçus sous forme de Packs portant l'appellation « CAM-Génération Green », ils sont déclinés selon chaque cible visée par la nouvelle stratégie agricole.

2 premiers packs ont ainsi été élaborés :

- CAM-Génération Green Jeunes : destiné aux jeunes agriculteurs ainsi

qu'à la jeune entreprise rurale de services à l'agriculture, il vise à accompagner tout porteur d'un projet viable dans le cadre d'une première installation ou d'une reconversion.

- CAM-Génération Green Melkisation : bénéficiant aux ayants droit des terres collectives à titre individuel (personnes physiques) ou en groupement agricole (personne morale), ce pack leur permet de réaliser des projets de modernisation des activités et pratiques agricoles.

Ces packs sont intégrés dans le cadre du programme « Al Moustatmir Al Qaraoui » et bénéficient des mêmes conditions le caractérisant, notamment les taux d'intérêt à 1,75 % HT.

Ces offres spécifiques et packagées intègrent les composantes suivantes : crédit bancaire, subventions FDA classiques, incitations financières spécifiques du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, appui technique, expertise et accompagnement non financier.

Pleinement inscrit dans la dynamique nationale de soutien à l'entreprenariat des jeunes, le GCAM a développé

une série de mécanismes d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs ruraux : création du Centre TPE, conception de produits de financement spécifiques (CAM-GG Jeunes, CAM-GG Melkisation), mobilisation en faveur de l'opérationnalisation du programme Intelaka, notamment dans son volet afférent au monde rural « Al Moustatmir Al Qaraoui ».

Le réseau de Al Moustatmir Al Qaraoui, qui accompagne autant les projets à vocation agricole que les projets non agricoles en milieu rural ou les projets urbains ainsi que les Startups innovantes, sera déployé dans l'immédiat dans treize centres : Ksar El Kebir, El Hajeb, Berkane, Khemisset, Benslimane, Rabat, Fkih Bensalah, Kelaât Essraghna, Errachidia, Taroudant, Guelmim, Dakhla et Laâyoune. 15 autres localités seront déployées dans une seconde phase pour une couverture territoriale plus étendue.

Dar Al Moustatmir Al Qaraoui répond ainsi aux orientations stratégiques de Génération Green et du Nouveau Modèle de Développement avec l'objectif de contribuer activement à la création, la formation et l'accom-

pagnement des TPE rurales et vient acter et confirmer le programme de collaboration étroite entre le GCAM et le Département de l'Agriculture pour l'assistance, l'encadrement, le soutien, la formation et l'accompagnement technique des porteurs de projets et entrepreneurs du monde rural.

Sont éligibles au programme Al Moustatmir Al Qaraoui les entreprises de moins de 5 ans ainsi que les TPE existantes apportant un élément nouveau de nature à générer de la valeur ajoutée tel que des projets de modernisation, de reconversion vers des cultures à forte valeur ajoutée, projets innovants ...

Côté digitalisation, le GCAM a mis en place une panoplie de produits innovants pour faciliter l'accès aux services bancaires à l'ensemble des populations, notamment dans le milieu rural où l'importance et l'impact des services digitaux se font ressentir de façon plus accrue.

Il s'agit entre autres de Imtiazat-e, première application bancaire gratuite dédiée aux agriculteurs au Maroc. ●

A l'occasion du 23ème anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

**Le directeur général de l'ONMT
et l'ensemble de ses collaborateurs**

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



QUE DIEU L'ASSISTE

leurs vœux les plus dévoués de santé et de longue vie.

Ils saisissent cet heureux événement pour présenter leurs vœux également
à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay EL HASSAN,
à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et aux membres de la
glorieuse Famille Royale.

Protection sociale

La Voie Royale

Président de la Société marocaine des sciences médicales (SMSM) et de la Fédération nationale de la santé (FNS), Dr Saïd Afif livre dans cette contribution les pistes pour une amélioration de l'offre de soins.

Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste a lancé le projet de la protection sociale qui démarre par la couverture universelle dans le cadre de l'AMO à partir de janvier 2023. Plus de 22 millions de bénéficiaires sont concernés. Une révolution sociale.

Nous avons besoin comme l'a affirmé le souverain dans plusieurs discours d'une vraie refonte de notre système de santé. La loi cadre 06/22 adoptée lors du dernier conseil des ministres vient donner le coup d'envoi de cette refonte qui repose sur 4 piliers :

Premier pilier :

Les ressources humaines. Nous formons moins de médecins que ce dont nous avons besoin. Donc ; il y a nécessité de créer de nouvelles facultés de médecine et d'élargir le périmètre des stages qui sont insuffisants pour permettre aux étudiants d'accéder à une bonne formation pratique. Parallèlement à la formation, l'amélioration des conditions matérielles du personnel soignant est tout aussi essentielle, car



Dr. Saïd Afif

de nature à stopper l'hémorragie de la fuite des cerveaux et à rendre attractive la fonction publique (chaque année 600 médecins sur les 2000 diplômés formés quittent le Maroc pour l'étranger : Allemagne, France, Belgique...).

Second pilier :

La régionalisation avancée avec une carte sanitaire englobant le privé pour lutter contre les déserts médicaux via une offre de soins de qualité et équitable de Tanger à Lagouira.

Troisième pilier :

Le partenariat public-privé avec une mise en commun des ressources humaines et logistiques. Le PPP revêt une grande importance stratégique tout comme la Haute Autorité de Santé avec la désignation de son président par Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste et dont la mission consiste à définir les politiques de Santé à moyen et long terme. La pandémie du Covid-19 a mis en lumière d'autres enjeux essentiels, en l'occurrence la souveraineté nationale en matière de médicaments dont le projet Royal de Benslimane, cette unité industrielle de fabrication de vaccins anti Covid-19 et autres sérums, constitue un premier jalon qui positionne notre pays dans le domaine de l'industrie du « fill & finish ».

Nous avons tous les atouts en main dans le cadre du partenariat sud-sud initié par Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste pour apporter le soutien nécessaire aux pays Africains, via l'agence du Médicament appelée à faciliter l'octroi des

AMM pour développer le médicament made in Morocco. Pour sa part, l'agence du Sang a un rôle crucial à jouer pour la mise en place d'une meilleure gouvernance du sang et de ses dérivés. Le développement de la recherche médicale et des essais cliniques mérite également une attention particulière des pouvoirs publics, ce qui est susceptible de garder nos chercheurs au Maroc.

La revalorisation de la Tarification nationale de référence (TNR) figée depuis 2006 est une priorité absolue. Il n'est pas normal, conséquence de cette inertie, que le patient prenne lui-même en charge plus de 54% de la facture de soins.

Quatrième pilier :

La digitalisation du processus des dossiers médicaux pour une meilleure fluidité des décisions. Celle-ci peut contribuer au respect du délai de 48 heures dans l'octroi de la prise en charge comme le prévoit la Loi 65/00, ce qui permettrait de mettre fin à la pra-

tique décriée des chèques de garantie, le malade étant appelé à régler juste le ticket modérateur et non la totalité de la facture de soins.

Autre point qui me paraît important a trait au respect du parcours de soins pour une bonne maîtrise des dépenses de santé et à la promotion de la médecine préventive. Savez-vous que 3% des adhérents de l'AMO, soit 300.000 personnes souffrant de maladies chroniques, consomment 50 % du budget total de l'assurance maladie ? C'est un dysfonctionnement qu'il faut corriger par la prévention pour que les Marocains ménagent leur santé en s'alimentant de manière saine et en pratiquant une activité physique régulière.

Avec les 22 millions de nouveaux bénéficiaires de l'assurance maladie universelle, le poste médicaments qui représente actuellement 30% du budget pourrait tripler, d'où l'importance d'encourager le générique pour une meilleure rationalisation des ressources. ●

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

A l'occasion du 23ème anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Le Directeur Général et l'ensemble du Personnel de
l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
ont l'insigne honneur de présenter à

Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI



حَاجُّنَا إِلَى الْجَلَالَةِ الْمَلِكَةِ الْمُتَمِّمَةِ السَّلَامُ مِنْ فَكْرِهِ إِلَهُ

**Que Dieu L'assiste
Leurs vœux de bonheur et de santé,
ainsi qu'à**

**Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay EL HASSAN,
à Son Altesse Royale le Prince Moulay RACHID
et à toute la Famille Royale.**

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur
attachement au Glorieux Trône Alaouite.

Spécial FÊTE DU TRÔNE

Aux urgences, il n'y a pas d'urgence...

Le talon d'Achille de la santé au Maroc a pour nom la médecine d'urgence ou de catastrophe. Dans ce domaine, le pays est tout simplement démuní.

Ahmed Zoubair

Victime d'un accident de la route dans le nord du pays, une femme dans la fleur de l'âge décède le 11 juin dernier aux urgences de Tétouan. En vérité, elle meurt d'une négligence coupable, selon le médecin anesthésiste qui, très touché par les paroles de la femme qui l'a supplié de la sauver pour ne pas « laisser derrière elle » deux enfants orphelins en bas âge », a tout tenté, en recourant aux moyens du bord à sa disposition, pour faire repartir son cœur et la sauver de la crise cardiaque.

Les moyens du bord à sa disposition ? Juste les gestes de secours comme les insufflations, compressions thoraciques et massages cardiaques ! Pas de médicaments et de dispositifs nécessaires dans ce genre de cas critiques. Ni adrénaline, ni vasopressine, ni tensiomètre, ni même possibilité de faire appel à un don de sang puisque la victime souffrait d'une grave hémorragie. Ni renfort humain. Un désert médical en plein milieu urbain ! En usant de ses seules mains, ce médecin courage réussit, au bout de la première tentative, à faire repartir son cœur et la transférer illico en réanimation où elle rend hélas l'âme quelques instants plus tard. Ce drame sans nom, dont ce praticien démuní en question raconte les péripéties dans un récit poignant posté sur les réseaux sociaux, est loin d'être un cas isolé. C'est le lot quotidien dans les urgences du pays où les cas critiques, accidents de la route, attaques cardiaques, hémorragies et autres chutes potentiellement graves, qui mettent en jeu vie du patient, ...ne sont pas sauvés faute des éléments d'une prise en charge correcte avec un parcours de soins balisé à la clé. Spécialité « médico-chirurgicale », la médecine d'urgence fait appel aux connaissances et compétences indispensables à la prévention, au diagnostic et à la prise en charge des pathologies et accidents urgents (petits, moyens ou grands). Sa pratique comprend le tri pré et intra hospitalier, l'évaluation initiale et la prise en charge en urgence des situations pathologiques, que ce soit dans les unités de soins intensifs (USI) ou les unités d'hospitalisation, jusqu'à la sortie ou le transfert vers un autre service de soins. Au Maroc, bien que des efforts aient été déployés pour améliorer la qualité des services dispensés, de nombreuses déficiences persistent encore et imposent une approche globale et intégrée à la problématique des urgences hospitalières et pré-hospitalières.

Outre le manque des moyens (médicaments, « trousse » d'urgence et divers dispositifs médicaux), les services d'urgence (SAU) sont confrontés à un afflux immense de patients qu'ils n'ont ni les capacités techniques ni humaines à prendre en charge dans des conditions optimales. En effet, plus de 6 millions de patients se rendent chaque année aux urgences hospitalières, avec une progression annuelle moyenne d'environ 10%. Cela représente plus de 50% des consultations ambulatoires dans les hôpitaux publics, dont 10% donnent lieu à une hospitalisation. Il faut noter que 35,5% des interventions chirurgicales majeures sont réalisées aux urgences, d'où la nécessité de restructurer ces services, d'assurer leur mise à niveau et de mettre à jour leurs missions et attributions.

Au rang de ces déficiences figure également la pénurie des professionnels qualifiés. En effet, la prise en charge



La médecine d'urgence est une véritable plaie...

aux urgences requiert un personnel médical et paramédical doté de compétences spécifiques lui permettant d'agir rapidement et très souvent dans des situations d'incertitude. Sur les 118 services d'urgence que compte le Maroc (soit 85% des hôpitaux publics), ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année, la prise en charge est assurée dans la plupart des cas par des médecins généralistes secondés, dans certains hôpitaux, par des médecins spécialistes.

Force d'interposition

En l'absence d'un parcours de soins balisé, ce sont souvent les agents de sécurité qui prennent les choses en main ! Qu'il s'agisse d'interdire l'entrée à certains malades ou d'orienter d'autres vers les services concernés ou tout simplement vers les hôpitaux, la gestion des urgences leur revient dans les faits.

D'après un infirmier urgentiste, ces agents de sécurité à tout faire outrepassent certes leurs prérogatives de vigiles mais épargnent au personnel soignant le face-à-face souvent violent avec les patients ou leurs familles. "Il faut savoir que certains individus, impliqués dans des rixes dehors, débarquent aux urgences en état d'ébriété. Certains se montrent agressifs et ce sont les agents de sécurité qui gèrent ces situations tendues avant l'intervention des blouses blanches", explique-t-il.

Mais si effectivement la présence des vigiles est nécessaire, le fait qu'ils jouent aux casques bleus pose problème. Et le problème c'est qu'ils monnayent leur rôle de force d'interposition informelle. Cela s'appelle le bakchich !

« En voulant payer les frais d'entrée aux urgences, un vigile qui nous a conseillé nous a discrètement suggéré de ne pas le faire. Une fois notre consultation pour maux de ventre terminée, il nous a suivis à l'extérieur pour nous réclamer 50 dirhams », raconte un patient. À Casablanca, des dizaines de cliniques privées arborent fièrement des enseignes au néon avec le mot URGENCE écrit en rouge. Dans la plupart des cas, ces établissements ne disposent pas tous d'un médecin urgentiste sur place. Lorsqu'il s'agit

d'un problème urgent, il faut se rendre à la clinique, expliquer son problème de santé et attendre l'arrivée du médecin spécialiste partenaire de la clinique que le préposé à la réception a entretemps contacté sur son portable.

Ce dernier ne se rendra à la clinique que s'il estime que le cas en question mérite une prise en charge rapide ou un examen approfondi.

Pour vérifier cela, nous avons contacté une grande clinique de la place, spécialisée en gynécologie-obstétrique. À 2 heures du matin, la réceptionniste affirme ne pas pouvoir appeler le médecin si la patiente, menacée d'une fausse couche, ne se présente pas à la clinique pour savoir si son cas nécessitait une intervention urgente. Ne faisant pas partie du personnel soignant à plein temps de la clinique, le médecin urgentiste ne peut pas faire le déplacement pour « rien », a-t-elle expliqué ●

Quel statut pour le personnel soignant des urgences ?

Le personnel des urgences est en majorité composé de médecins généralistes, le plus souvent non qualifiés, assistés en cas de détresse vitale par des réanimateurs mobilisables en cas de besoin, et en fonction de leurs disponibilités. Ces derniers gèrent en effet à la fois la réanimation et le bloc opératoire. Cette situation est une source de retard dans la prise en charge. Pire encore, les urgences des hôpitaux universitaires sont gérées dans le meilleur des cas par des internes ou des aspirants internes. Ils sont amenés à prendre en charge les patients alors qu'ils n'ont pas les qualifications nécessaires pour ce type de situation critique. ●



À L'OCCASION DU 23^{ÈME}
ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU LE GLORIFIE

**La Holding Anouar Invest a l'insigne honneur de présenter ses vœux les plus déférents
à Sa Majesté le Roi Mohammed VI ainsi qu'à toute la Famille Royale.**

Elle saisit cette heureuse occasion pour exprimer son indéfectible attachement au Glorieux
Trône Alaouite et réitérer sa mobilisation continue derrière Sa Majesté le Roi pour la réalisation
des objectifs de développement économique et social de notre pays.



La Marocains du monde à fond (s) avec leur pays d'origine

Les transferts des MRE, première source financière extérieure du Maroc, ne cessent d'étonner et de croître d'année en année au-delà des prévisions les plus optimistes. Retour sur les vertus d'une manne extraordinaire qui fait du bien à tout le monde...

Jamil Manar

Censés accuser une baisse conséquente en raison de la crise sanitaire mondiale qui a fait fondre les recettes de nombreux secteurs aux quatre coins du monde, les fonds des Marocains du monde ont fait preuve plus que de résilience. Ils ont progressé de manière spectaculaire, atteignant 93 milliards de DH en 2021, soit un record de croissance de 40%, et de 5 % en 2020, année de l'émergence du Covid. Du jamais vu. Une manne bienvenue en ces temps de disette financière qui a mis du baume au cœur des responsables et des banquiers marocains, eux, qui s'attendaient, à commencer par Bank Al Maghrib, à une réduction considérable des envois d'argent de la diaspora. La balance commerciale, chroniquement déficitaire, s'en est trouvée quelque peu requinquée. Merci les MRE !

Les experts nationaux et même étrangers ont rivalisé d'analyses pour expliquer cette performance exceptionnelle. Son de cloche différent du côté des organismes officiels aussi bien nationaux qu'étrangers. Pour eux, cette progression exceptionnelle trouverait son origine dans la particularité du contexte pandémique dans les pays développés, où est installée une bonne partie des MRE, marqué par les plans de soutien massifs accordés par les pays de l'UE aux entreprises et aux ménages.

L'explication la plus plausible est à chercher dans l'élan de solidarité des Marocains de l'étranger avec leurs compatriotes restés au pays qui sont durement frappés par les conséquences de la pandémie et le confinement de la population durant plusieurs semaines qui en a découlé. Beaucoup de Marocains ont perdu leur emploi à cause des restrictions d'activité et des fermetures d'entreprises alors que des bataillons vivant de petits métiers de l'informel, dépourvus de toute couverture sociale, ont perdu du jour au lendemain leur unique source de revenus. Il est vrai que l'essentiel des fonds des MRE expédiés au pays en 2020, soit un peu plus de 55%, sont issus de trois grands pays européens que sont la France, l'Espagne et l'Italie, connus pour concentrer la plus grande partie de la diaspora marocaine.

Les flux financiers émanant des MRE ont poursuivi leur trend haussier au cours du premier trimestre 2022. Selon l'Office des changes, ces derniers ont atteint 22,91 milliards de DH, ce qui correspond à une augmentation de 8,3% à la même période de l'année dernière.

Pour comprendre les ressorts de cette pluie financière qui arrose dans la régularité et la constance, en période de prospérité ou de crise, le pays d'origine,



Les Marocains du monde très attachés à leur pays...

Bank Al Maghrib et la Banque mondiale ont publié en mars 2021 une étude conjointe intitulée Green Back Morocco, auprès de 16 groupes de discussion (8 à 10 participants/groupe) dans quatre régions du pays.

Solidarité

Il n'y a pas une région au Maroc où il n'existe pas de familles qui reçoivent un soutien régulier d'un membre proche travaillant à l'étranger. Il ressort de cette enquête que la moitié des bénéficiaires de transferts internationaux (toutes régions confondues) reçoit des mensualités régulières, c'est-à-dire tous les deux mois ou plus. Ces aides intrafamiliales bénéficient en grande partie à des femmes dont le mari est un MRE ou des parents âgés qui sont pris en charge par leurs enfants. Le sondage en question fait ressortir la France comme pays prédominant dans 3 régions sur 4. Pour sa part, l'Oriental se distingue par une majorité d'expéditeurs vivant en Espagne (53%).

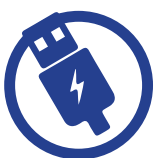
Cette solidarité, qui permet à des milliers de familles sans ressources de subvenir à leurs besoins, est unique en son genre. Elle montre l'attachement de la

diaspora marocaine à l'étranger à son pays d'origine mais aussi l'importance du rôle joué dans le maintien de la cohésion sociale. Les banques marocaines rivalisent d'offres et de facilités pour séduire cette clientèle précieuse dont le premier bénéficiaire est la BCP, en sa qualité de partenaire historique des MRE. L'établissement bancaire, qui a ouvert ses premières représentations en Europe dès le début des années 60, a lancé en juin dernier une campagne d'envergure en leur direction, histoire de renouer avec ceux que la crise pandémique a éloigné deux années de suite de leur pays d'origine. Les offres proposées se distinguent par leur diversité. Si le financement immobilier reste un produit d'appel classique pour les banques, ces dernières, notamment la BCP le leader et Attijariwafa bank le challenger, ont adapté leurs dispositifs aux nouveaux besoins des MRE. Issus de la deuxième et troisième génération, bien formés et mieux qualifiés que leurs parents pionniers de l'expatriation, ceux-ci sont de plus en plus nombreux à demander des crédits pour lancer des projets dans leur pays d'origine dans la perspective d'un retour définitif au bercail. Un mouvement encouragé certainement par la montée inquiétante de la xénophobie et la progression spectaculaire de l'extrême droite. ●

Partageons la route !



CTM



Parce que nous partageons la même route, chez CTM, nous veillons à vous offrir la meilleure expérience de voyage.

Comme votre confort est notre préoccupation, nous mettons à votre disposition des gares confortables, des places garanties et des autocars équipés de chargeurs USB et de Wifi. Et puisque votre confiance est notre motivation, vous pouvez toujours compter sur nos équipes et nos chauffeurs professionnels qui mettent tout en œuvre pour vous offrir les meilleurs services.

www.ctm.ma

Spécial FÊTE DU TRÔNE

Gestion des ressources humaines dans un établissement de formation

Une véritable gageure !

Il y a trois groupes d'acteurs dans un établissement de formation : les élèves, les enseignants et le personnel administratif et d'encadrement. Trois types de ressources humaines qui nécessitent trois formes de gestion humaine.

Pr Rachid M'rabet

L'une des caractéristiques des établissements de formation est liée à l'hétérogénéité des acteurs et se situe au niveau de la gestion des ressources humaines à disposition. Il y a trois groupes d'acteurs dans un établissement de formation : les élèves, les enseignants et le personnel administratif et d'encadrement. Trois types de ressources humaines qui nécessitent trois formes de gestion humaine. Ceci est sans conteste un point de différence par rapport à une entreprise de fabrication de biens où la gestion humaine concerne uniquement les employés affectés à la tâche, en faisant abstraction des partenaires extérieurs.

Ce sont des groupes bien distincts dont la vie à l'intérieur de l'établissement doit s'harmoniser pour assurer la convergence des activités d'enseignement et la supervision facilitatrice du support administratif. Il s'agit de coordonner leur fonctionnement et de les faire travailler



Les élèves sont a priori motivés par la formation.



Pr Rachid M'rabet

ensemble au mieux des intérêts bien compris de cette collectivité humaine et pour un meilleur rendement de l'établissement. Ce n'est pas toujours évident. Cela devient parfois une véritable gageure, d'autant que chacun de ces trois groupes a des tâches et des motivations différentes.

Leur direction implique donc des méthodes différenciées et adaptées à chacun d'eux. D'où une gestion quelque peu complexe qui exige une certaine originalité et un effort permanent d'innovation en fonction des situations.

Théoriquement, les élèves sont là pour apprendre, ils sont donc, a priori, motivés par la formation. Ces deux éléments premiers, aussi essentiels soient-ils, ne sont pas les seuls à prendre en compte. Il

y a d'abord l'obligation scolaire imposée par la famille et la société. Il y a aussi les avantages de la vie scolaire par rapport à la vie civile. Il y a, enfin, le diplôme, comme sésame qui permet l'insertion sociale. Tous ces facteurs interviennent dans la motivation des élèves ; une motivation qui se présente sous la forme d'une variété d'attitudes. Cela va de la nonchalance et du désintérêt, à l'adhésion passionnée, en passant par le cas des élèves moyens partout. Il en ressort une déduction objective : l'intégration totale des objectifs de l'établissement par les élèves, reste assez faible. L'élève n'assumera ces objectifs et ne s'y reconnaîtra que beaucoup plus tard, après avoir terminé le cursus diplômant.

Les enseignants pourraient jouer ce rôle de conscientisation des élèves par rapport aux objectifs de l'établissement ; malheureusement, ils ne le font pas souvent. Il est clair que les élèves sont tributaires du savoir et de la disponibilité des enseignants ainsi que du système pédagogique dans sa globalité. Leur réaction et leur comportement par rapport au vécu de l'établissement, au quotidien, en dépendent. Sur ce registre, la relation de cause à effet n'est jamais démentie. Quant à l'évaluation de leur travail, au sens le plus systématique, elle n'a rien de spécial ; elle comptabilise le produit de l'assiduité aux cours et de la réceptivité, à travers les notations partielles et les sanctions finales des

examens. Il y a, cependant, un élément auquel il faut prendre garde. Le renouvellement régulier des effectifs-élèves qui introduit une tendance à la répétitivité des enseignements. De son côté, la gouvernance administrative reproduit et perpétue les mêmes réflexes d'encadrement. Cette double inclination n'est pas de nature à tenir compte de l'évolution des contextes, des mentalités et des besoins de chaque arrivage de promotion de jeunes élèves. Cette propension à la facilité est foncièrement nuisible, avec toutes ses conséquences négatives sur la qualité de la formation et le suivi de son déroulement.

Les enseignants constituent le deuxième groupe d'intervenants directs dans la marche de l'institution de formation. Leur gouvernance est encadrée par l'approche de leur responsabilité et le mode de promotion. Deux facteurs qui déterminent la forme de supervision par la direction. On trouve les mêmes critères dans n'importe quelle organisation.

Il s'avère, cependant, que ces deux points de repère sont insuffisants pour assurer une supervision efficace et concertée des enseignants. Pour un cadre dans un autre type d'organisation, sa valeur professionnelle dépend de sa fonction et de ses actions. La valeur professionnelle de l'enseignant, quant à lui, ne se réduit pas à ces deux éléments. L'enseignant possède, en effet, une valeur propre qui relève de son savoir et de ses publica-

tions et qui lui permet d'intervenir dans d'autres secteurs par un engagement et une activité totalement personnelle. Il s'agit là d'une caractéristique essentielle qui procure à l'enseignant une grande liberté d'action et un large spectre d'intervention et d'implication. Cette caractéristique va profondément marquer la gestion des enseignants.

Les administratifs constituent le troisième acteur de l'établissement de formation. Leur gouvernance n'a rien de vraiment particulier. Elle ressemble à celle des personnels d'autres organisations, telles les entreprises ou les administrations de manière générale. Cependant, le fait qu'ils soient entre étudiants et enseignants, pousse à une sorte de gestion intermédiaire entre entreprise et administration au sens large. Un espace de gestion un peu flou où l'on procède, forcément, par tâtonnements, au gré des particularismes personnels et, encore une fois, des situations.

En résumé, la gestion d'un établissement de formation doit constamment s'adapter à la nature des activités de chacun de ces trois groupes. Ceux-ci ne sont pas uniquement des entités professionnelles, mais aussi un ensemble d'individualités humaines qui ont leur ressort propre et, parfois, leur propre système de valeurs dont il faut tenir compte et s'efforcer de les rendre compatibles avec les objectifs de l'établissement. Un pari difficile, mais une aventure humaine passionnante ! ●



المركز الجهوي للاستثمار
Centre Régional d'Investissement
٥٤٤٥٥ ٥٤٤٥٤ ١ ٨٥٥٥٥٨
جهة الداخلة وادي الذهب
Région Dakhla Oued Eddahab



A l'occasion de la Fête du Trône qui marque le 23^{ème} anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Trône de Ses glorieux Ancêtres.

Le Directeur Général du Centre Régional Dakhla Oued Eddahab, et son équipe, présentent au Souverain leurs vœux les plus dévoués de bonheur, santé et de longue vie.

Leurs vœux s'adressent également à S.A.R. le Prince Héritier Moulay El Hassan, à S.A.R. le Prince Moulay Rachid, aux membres de la Famille Royale et au peuple marocain.

Ils prient Le Tout-Puissant de préserver Sa Majesté le Roi et réitèrent l'expression de leur indéfectible attachement au glorieux Trône Alaouite.

Spécial FÊTE DU TRÔNE

Les auto-entrepreneurs, bâtisseurs du nouveau modèle de développement du pays et au-delà de l'Afrique

La voie de l'avenir

La création d'une entreprise est un long chemin parsemé d'obstacles.

Zakaria FAHIM

De nombreux efforts ici et là doivent urgemment être consolidés pour agir en écosystème tourné vers l'auto-entrepreneur et non pas en « ego système » où triompherait la devise : Qui perd perd.

Je pense qu'il faut promouvoir l'Acte d'Entreprendre en amont à l'école et surtout ne pas le confondre avec Création en « green field » c'est-à-dire de 0, mais plus tôt en reprenant une affaire existante.

Il est vrai que c'est plus long, mais il n'en est pas moins puissant pour créer du lien social entre les générations et surtout sauver de la fermeture toutes les très petites entreprises, plus de 80% de notre tissu économique, essentiellement dans l'informel où le capitaine a plus de 70 ans et continue de travailler car il n'a pour seule retraite que de monter le rideau de son magasin tous les jours. Juste pour information, en parallèle, 300 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune perspective que de broyer du noir. Monter un projet global



Zakaria FAHIM *

intégré qui crée de la valeur immatérielle pour l'entrepreneur qui veut transmettre en mettant en place une académie d'accompagnement et de formation de tous nos jeunes pour prendre le relais et monter une auto-entreprise en 3 clics... dans le formel avec un filet social pour lequel nous avons milité depuis des années : c'est la CLE.

Cette connexion générationnelle va mécaniquement accélérer le digital, afin de faciliter la promotion, mais aussi les outils d'exercice et d'évolution pour les auto-entrepreneurs. Idem pour le financement, nous devons être smart et surtout ouverts pour ramener l'argent et ses ingrédients (le réseau et l'accompagnement) en déployant rapidement le Crowdfunding sur ses trois dimensions (capital, don et prêt) et en accélérant le vote de la loi sur les busi-

ness angels. Et tout ça doit être porté par le Small business act (SBA), que nous estimons être un cadre qui va solutionner de nombreux problèmes liés à l'entrepreneuriat. Je plaide pour que le SBA soit mis en place au Maroc (hier !!!) et soit dupliqué ailleurs sur le continent. Il y a de l'urgence en parallèle à implémenter le statut d'auto-entrepreneur sur le continent pour donner aux gens de la dignité, surtout montrer que c'est un système qui est agile avec des taux d'imposition fiscal et social tellement faibles qu'il n'y a pas d'équivalent pour désarmer l'informel.

Je pense que le Maroc doit prendre ses responsabilités de leader et être chef de file pour porter ce projet devant l'Union Africaine. Cette dernière doit avoir un rôle de chef d'orchestre et cartographier le projet de SBA en scindant la partie transverse commune à tous les pays et celle spécifique pour mieux drainer les ressources nécessaires propres ou externes vers nos besoins de façon optimale.

L'Union des auto-entrepreneurs à travers tous ses membres associatifs et entreprises lancent sans cesse des plaidoyers pour être entendus et asseoir ce statut pour aider nos concitoyens à sortir de l'informel ou à démarrer un projet dans le formel. Elle a mis en place une plateforme digitalisée DATI CONNECT, disponible sur Apple store et sur Android pour leur apporter de la formation, information et du lien dans la communauté pour rompre l'isolement.

Hub Africa avec l'appui de l'Afrique qui ose et BDO forment les jeunes africains Marocains inclus sur des cycles de 5 jours sur l'Esprit d'Entreprendre.

Nous avons mis en place une plateforme d'intelligence économique, en partenariat avec l'École de guerre de Paris. Pour le moment, nous avons soumis notre SBA 4 Africa à l'Union Africaine, la BAD, l'UNICA pour ne citer que ces derniers pour le plaider, et ça prend du temps. Mais il y a la confiance qui existe entre nous. C'est le début du chemin de la réussite. La clé et la finalité, c'est de mettre l'Afrique sur la première marche du podium pour les entrepreneurs et exerçant cette fois-ci dans le formel. Nous devons donner du sens, cela passe par asseoir une confiance mutuelle et des quick wins pour ne pas décourager et surtout attirer les indécis et faire taire les récalcitrants qui croient à tort que l'informel c'est le paradis du business.

Dans ce « New Normal » qui ne dit pas son nom, il faudra profiter de cette période où l'on fait un peu d'introspection, pour réfléchir comment apporter un bien indis-



Les auto-entrepreneurs ont besoin du soutien des entreprises du secteur formel pour réussir...

pensable à tous ces « hors la loi » malgré eux, ces entrepreneurs de l'informel qui travaillent à mi-temps (12 heures par jour) sans aucune couverture sociale. Leur vraie assurance et précieux capital c'est leur santé. Nous devons agir vite et répondre à leur attente légitime. Et en parallèle, les auto-entrepreneurs, artisans et assimilés souvent dans l'informel doivent être soutenus par les entreprises (du formel) pour qui ils travaillent. Ces derniers doivent accepter d'être dans cette période exceptionnelle leur « banquier ou assureur » en leur accordant des avances remboursables sur opérations futures.

L'objectif c'est de permettre à celles et ceux qui ont osé entreprendre ou créer une entreprise de pouvoir aussi avoir un ballon d'oxygène à l'instar des salariés (indemnité perte d'emploi) et ne pas mettre la clé sous le paillason. Cette période de pseudo normalité est critique.

L'Union des auto-entrepreneurs veut pousser sa communauté à donner l'exemple sur deux points. Primo, payer au minimum du Smig ses employés de maison opérant à plein temps et secundo leur garantir une couverture sociale.

Soyons égoïstes, partageons et donnons à cette population fragile la dignité qu'elle mérite. L'utilisation du véhicule juridique qu'est l'Auto-Entrepreneur est une aubaine pour leur offrir un cadre pour sortir de l'informel et bénéficier de tout le dispositif de relance initié par l'État, Tamwilkoum et les banques.

Tout ça pour dire, que cet arrêt sur image (le ou la Covid) qui nous a tous cloué au

sol pendant près de deux ans, c'est aussi l'occasion de se rappeler que Dieu existe et que la frugalité n'est pas l'apanage des pauvres mais le flambeau des patriotes qui veulent réussir ensemble !!!

Notre pays a réalisé de belles choses, nous attendons beaucoup de notre plan de relance qui doit mettre à sa juste place l'auto-entrepreneur. Nous espérons que le nouveau statut de Tamwilkoum (ex-CCG), sa transformation en SA et le rappel dans son appellation le « financement de l'Entreprise » apportera avec lui plus d'agilité et de flexibilité pour nos auto-entrepreneurs, pas souvent très souvent pas préparés à négocier avec la banque.

Nous sommes prêts à être acteurs du changement positif attendu des résultats de la commission sur le nouveau modèle de développement mis en place sur hautes instructions Royales.

C'est possible de sortir par le haut avec un cadre structurant qu'est le nouveau modèle social en ayant une posture du Colibri. Le Maroc a tous les atouts pour mettre au point et déployer un projet de société inclusif exemplaire à l'échelle du continent qui mettra en avant stabilité, vision et intelligence collective.

Alors, à nous de jouer et de faire entendre notre voix déterminée et donner une chance nos actions win-win pour une Performance Globale. ●

** Président Union des Auto-Entrepreneurs & Hub Africa
President BDO*



A l'occasion du 23ème anniversaire de la Fête du Trône
Le Président Directeur Général et l'ensemble du Groupe Sentissi
ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
Que Dieu l'Assiste



leurs vœux les plus déferents de santé et de longue vie.

Ils saisissent cet heureux événement pour présenter leurs vœux également
à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay EL HASSAN,
à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et aux membres de la
glorieuse Famille Royale.

Spécial FÊTE DU TRÔNE

Médiation bancaire

Un tiers de confiance digne d'intérêt

Un différend avec votre banque ou organisme de crédit ? La solution existe et elle a pour nom le Centre marocain de médiation bancaire (CMMB). Sa mission ? Proposer la meilleure solution pour résoudre le litige à l'amiable.

Saliha Toumi

Gratuite, rapide et efficace, cette démarche représente une alternative précieuse au contentieux judiciaire dont la procédure s'avère souvent longue et coûteuse en honoraires d'avocats et autres frais de justice, surtout pour le particulier.

Les personnes physiques et les entreprises mais aussi les banques ont donc intérêt à recourir au CMMB pour les litiges dont le montant est inférieur à 200.000 DH (au-delà de cette somme, ce sont les tribunaux qui sont compétents).

Créé en mars 2014, le CMMB est une association à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé entre autres de Bank Al Maghrib, les représentants d'un certain nombre d'organismes comme le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM), l'association professionnelle des établissements de paiement (APEP), l'Association professionnelle des sociétés de financement (APSF), la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), l'Agence nationale de la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME), le ministère de la Justice et quelques personnalités issues du monde économique.

Dirigé par l'excellent Hassan Alami, docteur en droit, expert-comptable et fondateur du Conseil euroméditerranéen d'arbitrage (CEMA), le CMMB a pris ses quartiers dans une partie du bâtiment du siège de Bank Al Maghrib à Casablanca. D'emblée, M. Alami explique les vertus de la médiation bancaire qui à ses yeux connaît depuis deux ans un engouement grandissant aussi bien auprès des personnes physiques que morales. Cette nouvelle approche de résolution des conflits a nécessité la formation, conduite par les experts du CMMB, des médiateurs bancaires qui officient dans les établissements financiers. Notre interlocuteur insiste sur l'indépendance et l'impartialité qui caractérisent la mission du CMMB



Hassan Alami, un expert à l'écoute...

qu'il accomplit dans le cadre d'un processus transparent. « Nous veillons scrupuleusement à agir sur tous les dossiers qui nous sont soumis à équidistance entre les protagonistes du litige », explique-t-il en indiquant que le rôle de médiateur du centre, dont les acteurs sont formés aux techniques de l'écoute, de la reformulation et de la négociation, est le garant de sa neutralité qui permet de produire des

solutions justes et faire éviter les tribunaux aux uns et aux autres. Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès, dit l'adage. Avec le CMMB, vous n'avez qu'un meilleur arrangement sans les procédures judiciaires qui tendent à s'enliser et les frais assez conséquents qui vont avec, sans, par-dessus le marché, aucune garantie de gagner le procès.

Résultat : la médiation bancaire affiche des taux de réussite remarquables, autour de 80% selon Hassan Alami et son échec est acté lorsque le client, malgré les efforts du CMMB de rapprocher les points de vue, défend bec et ongles des propositions jugées irrecevables par l'organisme financier.

2021 aura été pour le CMMB une année record en termes de dossiers litigieux examinés : 3800. Par typologie des réclamations, la demande des reports des échéances de paiement de crédit dont la crise sanitaire a fait exploser le besoin arrive en tête suivie du litige autour de la clôture de compte qui selon les responsables du CMMB n'est plus, grâce à un effort fourni par Bank Al Maghrib, la première source de litiges entre les banques et leurs clients.

Grâce à l'intervention du CMMB, près des 2/3 des 3800 cas, soit un taux de réussite de 70%, ont pu être résolus à l'amiable. Ce qui montre l'utilité du médiateur bancaire national dans la résolution des litiges pouvant naître entre les organismes de crédit et leurs clients.

Le recours aux services du CMMB est gratuit pour les plaignants, les frais occasionnés par le traitement des dossiers litigieux sont pris en charge par les établissements bancaires. Le dispositif de saisine, qui se fait directement sur le site de l'organisme du crédit concerné, via Bank Al Maghrib ou par courrier, s'est enrichi récemment d'une application téléchargeable sur Apple store ou Google play. Cet outil permet au plaignant de renseigner directement la demande de médiation, et de suivre l'état d'avancement de son dossier.

La région de Casablanca concentre à elle seule environ 50% des demandes de médiation bancaires traitées par le CMMB. Si ce chiffre s'explique par sa prépondérance économique, les responsables du Centre œuvrent pour que la médiation puisse aussi être utilisée comme alternative dans les autres régions du pays. ●

Les champs d'intervention du CMMB

Le dispositif de médiation ne se substitue pas au traitement par les établissements de crédit des réclamations de leur clientèle, mais intervient après épuisement des recours internes au niveau de ces derniers. Le client doit obligatoirement saisir son établissement de crédit du différend qui l'y oppose avant de saisir le CMMB.

Deux dispositifs de médiation sont en place :

- Dispositif institutionnel portant sur les différends dont le montant est inférieur à un million de dirhams. Dans ce cadre, les décisions du médiateur s'imposent aux établissements de crédit lorsque le montant en jeu ne dépasse pas 100.000 DH. Ce service est gratuit.
- Dispositif conventionnel portant sur les différends dont le montant est supérieur à un million de dirhams. Ce service est payant.

Le CMMB intervient sur toutes les questions en relation avec :

- La gestion des comptes à vue, comptes à terme, compte d'épargne, moyens de paiement, les opérations bancaires, l'exécution des engagements bancaires, les écritures comptables, la bancassurance et la clôture des comptes ;
- Les difficultés de règlement, rencontrées par les TPME de leurs créances bancaires ;
- Les conditions de remboursement non respectées des prêts contractés ;
- La délivrance de documents à la clientèle (mainlevée, tableau d'amortissement, attestation d'encours...).

Sont exclus du champ de médiation, les questions inhérentes au recouvrement des créances des établissements de crédit.

Le client d'un établissement de crédit peut saisir le CMMB par courrier, par mail, ou par un dépôt auprès de son siège. ●

Source : Bank Al Maghrib



À L'OCCASION DU 23ÈME ANNIVERSAIRE DE
LA FÊTE DU TRÔNE

LE DIRECTOIRE ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ESITH
ONT L'ÉMINENT HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS VOEUX LES PLUS
DÉFÉRENTS À

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE

AINSI QU'À
**SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY AL HASSAN,
SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA,
SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID
ET À TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.**

Les activités de l'espace extra-atmosphérique

L'humanité toute entière doit bénéficier, dans les conditions d'égalité et conformément au droit international, des avantages qui résultent des ressources naturelles de l'Espace, de la Lune et des autres corps célestes.

Pr. Cherkaoui

Parallèlement aux progrès spectaculaires de l'aéronautique et à l'émergence du droit aérien, la science de la navigation spatiale – l'astronautique – vit le jour sous l'impulsion des travaux de scientifiques. Tout a débuté avant la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'un missile d'une technologie surprenante pour l'époque, le V2, a été mis au point par les Allemands. Le projet a été développé sous la direction d'un passionné d'aéronautique, Wernher Von Braun. A la fin de la Guerre en 1945, Von Braun et plusieurs autres scientifiques de son équipe se rendent aux autorités américaines pour lesquelles ils mettront en œuvre tout leur savoir-faire. De leur côté, les Soviétiques réussiront à s'emparer d'autres équipes allemandes. Les Français sauront mettre eux aussi à leur service plusieurs scientifiques allemands.

La Guerre Froide va rapidement s'installer entre Américains et Soviétiques et la conquête spatiale va devenir un enjeu politique essentiel. Si le droit de l'espace se dé-



Pr. Cherkaoui

veloppé essentiellement au sein des Nations Unies au cours des années 60 et 70, il n'en demeure pas moins que les premières années du 20ème siècle représentèrent déjà un moment important pour sa conceptualisation. L'avancée de l'ère spatiale a rendu nécessaire la mise en place d'un cadre juridique régissant les activités spatiales. L'espace extra-atmosphérique est une dimension unique, distincte et nouvelle des activités humaines. Les premières préoccupations étaient plus celles d'empêcher que les premières puissances spatiales s'approprient les corps célestes que celle de définir explicitement l'objet de ce – peut-être – nouveau droit. La nature et les caractéristiques physiques de cet espace sont telles que les activités sont principalement internationales.

Le droit de l'Espace se caractérise notamment au regard de ses principes directeurs, principes pour beaucoup, dérogoires du



Un seul astéroïde contiendrait plus de platine que tout ce qui a été extrait du sous-sol de la Terre à ce jour.

régime commun. Le traité de l'Espace du 27/01/1967 concerne toute activité des Etats dans les espaces cosmiques, englobant, aussi bien, les corps célestes qui se trouvent dans le cosmos que le vide sidéral. L'Accord sur la Lune du 5/12/1979 contient des dispositions spécifiques sur le droit applicable à la Lune et aux autres corps célestes.

Selon l'article I du traité de l'Espace, Al 1 « L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique; elles sont l'apanage de l'humanité tout entière ». Al 2 « (...) sans aucune discrimination, dans des conditions d'égalité et conformément au droit international, toutes les régions des corps célestes devant être librement accessibles ». Cet article résume à lui seul l'esprit du droit de l'espace : une zone internationale où il faut prendre en compte les intérêts de tous les pays ; une utilisation libre dans des conditions d'égalité ; un libre accès. Autant de principes généraux éloignés de l'esprit économique libéral.

Selon l'article II du même traité « L'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ne peut faire l'objet d'appropriation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation, ni par aucun autre moyen ». Néanmoins, ce principe n'empêche pas de mener des activités spatiales et n'exclut pas une utilisation des ressources naturelles auxquelles s'appliquent, d'ailleurs, les clauses générales de ce traité.

Quant aux stipulations de l'Accord sur la Lune, elles considèrent que la Lune et les ressources naturelles sont « le patrimoine commun de l'humanité ». Parmi les caractéristiques essentielles de cette notion figure

le principe de non-appropriation. Les divers principes développés dans le Traité de l'Espace, suite aux résolutions des Nations Unies, ont constitué les éléments de base de l'Accord sur la Lune. Ainsi la plupart des dispositions de l'Accord sur la Lune ne font que réaffirmer les principes du traité de l'Espace, notamment, les déclarations sur la liberté de recherche et l'exploration et l'absence de souveraineté nationale sur l'espace extra-atmosphérique. Il contient, cependant, des stipulations spécifiques, concernant les utilisations non militaires de la Lune et le statut juridique des ressources naturelles. Pour ces ressources, il exige d'organiser un régime international régissant leur exploitation et leur utilisation. A l'Art.11 § 7, il prévoit « un partage équitable pour tous les Etats parties des avantages tirés de ces ressources, selon lequel les intérêts et les besoins des pays en développement, ainsi que les efforts des pays qui ont contribué directement ou indirectement à l'exploitation de la Lune, doivent être pris en considération »

Bien que l'Accord sur la Lune n'a été ratifié ou adopté que par 18 Etats (1) et que le traité de l'Espace l'a été au plan mondial, notamment par les grandes puissances spatiales, cela n'empêche pas que ces dernières soient, par leur adoption du traité de 1967 sur l'Espace, indirectement impliquées par les stipulations de l'Accord sur la Lune, même s'ils l'on rejeté, car les stipulations générales de cet Accord ne font que réaffirmer les principes fondamentaux du traité de l'Espace de 1967.

Ainsi l'humanité toute entière doit bénéficier, dans les conditions d'égalité et conformément au droit international, des avantages qui résultent des ressources naturelles de l'Espace, de la Lune et des autres corps célestes. Mais certains Etats, profitant du manque de

connaissance concrète des deux traités, ont pris l'initiative de promulguer des lois nationales, prises unilatéralement, en violation de ces textes internationaux sur l'Espace et la Lune pour se créer des droits exclusifs, dont les enjeux économiques sont considérables.

I – Les différents textes promulgués ou en projet

La Loi américaine du « Space Act », dans une mise à jour du droit de l'Espace en novembre 2015, autorise les entreprises privées des Etats-Unis à entreprendre l'exploration et l'exploitation commerciales des « ressources spatiales ».

1 – Dont le Maroc (1993), l'Arabie saoudite (2012), Arménie (2018), Australie (1986), Autriche (1984), Belgique (2004), Turquie (2012), Chili (1981), Kazakhstan (2001), Koweït (2014), Liban (2006), Mexique (1991), Pakistan (1086), Pays-Bas (1083), Pérou (2005) Philippines (1981), Turquie (2012) Uruguay (1981), Venezuela - République bolivarienne (2016) ... Cet Accord est entré en vigueur après 5 ratifications le 11 juillet 1984 grâce à l'Autriche, le Chili, Les Pays Bas, Les Philippines et l'Uruguay.

Or ce n'est pas en faisant débarquer des astronautes américains sur la Lune qu'ils pensent pouvoir se déclarer souverains. Ce n'est plus l'époque de Christophe Colomb. L'Espace extra-atmosphérique n'est pas soumis à la souveraineté de l'Etat sous-jacent. Et ce qui est interdit aux Etats doit, a fortiori, s'imposer aux personnes privées. Aucune justification juridique ne peut expliquer l'adoption d'une telle loi, dont les dispositions ne sont pas conformes au droit international de l'Espace.

Le législateur luxembourgeois adopte, également, le 20 juillet 2017, une loi relative à l'exploration spatiale et l'utilisation des ressources de l'espace afin d'attirer les opérateurs privés au Grand-Duché. Déjà des accords de coopération ont été signés dans la foulée avec certains opérateurs américains. Le plus étonnant, est que cette loi est soumise au droit de propriété du Code civil, c'est-à-dire le droit terrestre. La logique, selon le législateur, repose sur le parallèle avec le droit des mines, qui fait aussi partie du droit terrestre, mais dont l'appropriation des ressources collectées dans les sous-sols n'emportera pas une appropriation des sols. Les américains, quant à eux, assimilent les ressources lunaires aux poissons en droit de la mer, que l'on peut s'approprier.

Rappelons, à cet égard, que le principe de non-appropriation, qui a été mentionné dans la résolution de l'ONU du 13 décembre 1963 et repris par les textes internationaux, concerne des ressources naturelles spatiales. Pour certains auteurs, ce principe est devenu une norme juridique et donc contraignant



À L'OCCASION DU 23^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS
ONT L'ÉMINENT HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS VOEUX LES PLUS DÉFÉRENTS,
À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY EL HASSAN,
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID,
ET À TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

NOUS SAISISSEONS CETTE HEUREUSE OCCASION POUR RENOUVELER À SA MAJESTÉ NOTRE ATTACHEMENT
INDÉFECTIBLE AU TRÔNE ALAOUITE ET AFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT À ACCOMPAGNER, SOUS LES HAUTES
DIRECTIVES DE NOTRE SOUVERAIN, L'IMPORTANT PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
QUE CONNAÎT NOTRE ROYAUME.



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

Spécial FÊTE DU TRÔNE

pour les États, qu'ils soient ou non parties au traité sur l'espace extra-atmosphérique. C'est une « norme à laquelle aucune dérogation n'est permise et ne peut être modifiée que par une nouvelle norme de droit international général ayant le même caractère » (2).

Le terme « utilisation » a été de plus en plus consacré aux applications spatiales qui concernent principalement les télécommunications, la télédétection et satellites d'observation météorologique, ce qui constitue une « utilisation » de l'espace au sens étroit, notamment pour des activités purement terrestres. En donnant au mot « utilisation » un sens large, le principe de « liberté d'utilisation » couvrirait finalement toute utilisation de l'espace qui n'est pas de l'exploration ou à des fins d'investigation scientifique.

Ce sens large de la « liberté d'utilisation » résulte de l'article I du traité de l'espace et se trouve lié au principe de « l'intérêt commun et du patrimoine commun ».

Il faut donc se demander ce qui peut être approprié. Il est absurde de donner comme exemple les poissons dans la mer ou les minerais extraits des mines, un exemple plus cohérent et relatif à la matière serait plus pertinent. Le cas de la Déclaration de Bogota est un exemple édifiant (3). Il met en évidence les prétentions de plusieurs États équatoriaux sur des portions de l'orbite géostationnaire situées au-dessus de leurs territoires respectifs.

2 – Dr. Anthony CSABAFLI, *The Concept of State Jurisdiction in international Space Law*, The Hague 1971, p. 47 ; See also. E. GOTLIEB A., « The Impact of Technology on the Development of Contemporary International Law (Volume 170) », in *Collected Courses of the Hague Academy of International Law* 1981, p. 115, 232.

3 – Le texte de la déclaration est reproduit dans « *Manual on Space Law* », vol. 2, (New York, 1979) p. 383 s.

L'un des arguments avancés par les États équatoriaux était la relation physique spéciale entre l'orbite géostationnaire et l'État sous-jacent. Les arguments invoqués étaient que « le positionnement plus ou moins permanent des satellites par les puissances spatiales dans le nombre limité de créneaux sur l'orbite géostationnaire empêchant les retardataires d'utiliser l'orbite, constituait une "occupation" inadmissible au sens de l'Art II du traité sur l'espace extra-atmosphérique ».

Le raisonnement ci-dessus n'a pas reçu beaucoup de soutien. La grande majorité des États, y compris toutes les grandes puissances spatiales, ont estimé que l'orbite géostationnaire faisait clairement partie intégrante de l'espace extra-atmosphérique et que « les revendications de souveraineté sur l'orbite étaient inadmissibles en vertu et contrairement à l'article II du traité de l'Espace ».

Il a également été précisé que le positionnement de satellites sur cette orbite, même pour une durée de plusieurs années, ne constitue pas une "occupation" ou une appropriation au sens de l'Art II, puisque tout satellite ne peut être positionné que pour une durée limitée. Aucune revendication d'utilisation exclusive du créneau n'a été faite avec le positionnement d'un satellite sur l'orbite. Cette vision, défendue notamment par les grandes puissances spatiales, prévaut aujourd'hui.

Cependant, une controverse a contribué à une prise de conscience croissante parmi les États considérant que, bien que le positionnement de satellites sur l'orbite géostationnaire ne soit pas considéré comme une "occupation" en vertu du traité, il peut néanmoins être considéré comme excédant « l'utilisation » normale de l'espace, comme cela est soutenu par le

principe de liberté, compte tenu de la rareté de l'espace utilisable sur cette orbite (4). Des problèmes similaires peuvent survenir à l'avenir en ce qui concerne les grandes structures dans l'espace, qui peuvent limiter l'accès aux positions orbitales d'autres États (5).

Notons, à cet égard, que le principe de non-appropriation de l'espace est lié aux principes de liberté et d'intérêt commun de l'humanité (6). En effet, L'article I, Al. 1 du Traité de l'Espace, tout comme l'Accord sur la Lune (Art.4 § 1 et Art.11 § 4), déclarent que l'exploration et l'utilisation devaient être menées "pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur degré de développement scientifique...".

Par ailleurs, le principe de non-appropriation de l'article II du traité de l'Espace (et son équivalent dans l'Accord sur la Lune), se rapproche de l'idée de patrimoine commun de l'humanité (Art I traité de l'Espace et 11 § 1 de l'Accord sur la Lune).

La NASA consciente de l'illégalité de ces lois, décide de rédiger le 15 octobre 2020, avec de Département d'Etat américain, un texte dit « Accords Artémis », établissant un cadre de

4 – Nicolas Mateesco MATTE, « Aerospace

adhéré aux Accords Artémis. C'est la course dans l'espace, moins pour fournir la Terre, que la Station spatiale Internationale (ISS), la NASA, et pourquoi pas, les futures infrastructures de colonisation de l'espace. Beaucoup de pays pauvres pourraient être totalement exclus de cette privatisation de l'espace. Il s'agira donc d'une « nouvelle frontière du progrès pour certains et d'un nouveau Far West pour d'autres ».

II – Des droits exclusifs aux enjeux économiques considérables

Ces droits exclusifs portent non seulement sur la prospection de l'eau et des métaux des astéroïdes et des planètes, mais aussi sur leur extraction et leur vente. En clair, ces droits exclusifs permettent une appropriation des matières premières de l'espace, dont la richesse est considérable.

En effet, un seul astéroïde contiendrait plus de platine que tout ce qui a été extrait du sous-sol de la Terre à ce jour. Sans compter le nickel,

production d'énergie de cette réserve serait 10 fois supérieure à celle du charbon, du pétrole et du gaz terrestres réunis (12). L'Hélium-3 n'est pas radioactif et une faible quantité peut permettre d'obtenir un apport énergétique énorme et surtout totalement propre.

Il pourrait alors contribuer à remplacer les énergies fossiles sur Terre (13).

La Lune et les astéroïdes proches de la terre contiennent des réserves d'eau sous forme de glace (14). La lune contient également divers éléments comme « l'uranium, le thorium, le potassium, l'oxygène, le silicone, le magnésium, le fer, le titane, le calcium, l'aluminium, l'hydrogène, le palladium, l'osmium et l'iridium » (15).

Quant aux astéroïdes, ils sont composés notamment « de platine, de fer, de nickel, du cobalt, d'or, de rhodium et de phosphore » (16). Ces métaux sont précieux car ils servent déjà de matières premières dans la fabrication de téléviseurs LCD, de téléphones mobiles, d'ordinateurs portables. Ils servent également aux moyens de production d'énergies renouvelables, comme les éoliennes, les panneaux solaires (17), ainsi qu'aux catalyseurs ou aux piles à combustible à hydrogène (18).

Les réserves d'eau sous forme de glace que contiennent la Lune et les astéroïdes permettront, une fois décomposée en oxygène et en hydrogène, d'utiliser l'eau comme carburant pour mener des expéditions plus profondes dans l'espace (19). Ce qui permettrait d'éviter l'écueil auquel est confrontée la technologie spatiale, de devoir transporter soi-même le carburant.

10 - F TRONCHETTI, Ibid

11 - <https://schillerinstitute.com/fr/media/jason-ross-mining-of-helium-3-on-the-moon-for-a-fusion-powereconomy-and-space-propulsion/>

12 – Sarah COFFEY, « Establishing a Legal Framework for Property Rights to Natural Resources in Outer Space » in *Case Western Reserve Univ. School of Law – Journal of international Law* 2009, P. 122-123.

13 – Sarah COFFEY, Ibid p. 121 s

14 - Fabio TRONCHETTI, op.cit p. 409 ; Professor of Space Law, University of Nebraska-Lincoln, US, p.772.

15 – F. TRONCHETTI, Ibid pp. 771.

16 - Craig FOSTER, *Excuse Me, You're Mining My Asteroid: Space Property Rights And The U.S. Space Resource Exploration And Utilization Act Of 2015*, pp.409-410.

17 – Kevin MACWHORTER, « Sustainable Mining: Incentivizing Asteroid Mining in the Name of Environmentalism », pp.647-648. (Exploitation minière durable : incitation à l'exploitation minière d'astéroïdes au nom de l'environnementalisme »)

18 - Kevin MACWHORTER Kevin, Ibid

19 - LEON, p.505-507 ; FEICHTNER, p.2 ; <https://www.planetaryresources.com/why-asteroids/> <http://www.moonexpress.com/expeditions/>

L'extraction des réserves d'eau se déroule normalement sur les astéroïdes, d'abord, parce qu'ils sont très nombreux et plus proches de la Terre que la Lune, ensuite, parce qu'ils requièrent une technologie de propulsion moins importante, donc moins coûteuse, et sont, par conséquent, plus facilement accessibles. En effet, ils ont un faible champ gravitationnel permettant une extraction plus aisée que sur Terre ou sur la Lune (20).

20 - Tina HLIMI, *The Next Frontier: An Overview of the Legal and Environmental Implications of Near-Earth Asteroid Mining*, pp.415 s. ●



Law : Telecommunications satellites » 1982, p. 105-6.

5 - LASAREV, "Future Space Cities" (aspects juridiques internationaux), 1980, *Annals Air and Space Law*, p.529.

6 - D. GOEDHUIS, « Quelques tendances récentes dans l'interprétation et la mise en œuvre des règles du droit international de l'espace » *Revue de Droit de l'Espace et des Ressources Naturelles* 1981, p. 213

coopération « dans l'exploration civile et l'utilisation pacifique de la Lune, de Mars et autres corps célestes ». L'objectif est de « renforcer et mettre en œuvre le traité de 1967... ». Selon la NASA, Les Accords Artémis « décriront une vision partagée des principes, ancrés dans le Traité de l'Espace 1967, pour créer un environnement sûr et transparent qui facilite l'exploration, la science et les activités commerciales pour le plaisir de toute l'humanité ». En d'autres termes, il s'agit d'établir, par ces Accords, une même vision du droit de l'Espace par une interprétation du traité de 1967, qui sera plus favorable aux puissances spatiales.

En effet, ce texte est censé servir de support juridique au programme d'exploration lunaire, alors qu'il contient une clause sur la création de « zones de sécurité », qui seraient un moyen de privatiser l'exploitation des ressources lunaires en débouchant sur des appropriations de vastes zones pour sécuriser la collecte des ressources. En juin 2021, 12 pays avaient

l'or, le fer ou l'eau, sous forme de glace. La valeur potentielle tant scientifique que commerciale du minerai céleste explique ce nouvel engouement. Actuellement, l'exploitation se concentre essentiellement sur les ressources de la Lune et des astéroïdes les plus proches de la Terre (7).

La Lune présente un intérêt certain puisque tant son régolithe (8) que son sous-sol contiennent de l'Hélium-3, un isotope amené par les vents solaires (9). Cet élément se trouve en abondance sur la Lune (à l'inverse de la Terre qui est protégée par son champ magnétique et son atmosphère).

7 - AM. LEON., *Mining for Meaning: An Examination of the Legality of Property Rights in Space Resources*, p.501.

8 – Le régolithe est le nom donné à la poussière particulière du sol lunaire résultant de l'impact de météorites.

9 – Pr .F. TRONCHETTI, « Handbook of Space Law », in *Revue québécoise de droit international* 2015 pp. 771 ; cf. également site de l'European Space Agency (ESA) https://www.esa.int/Our_Activities/Preparing_for_the_Future/Space_for_Earth/Energy/Helium3_mining_on_the_lunar_surface

Selon Fabio TRONCHETTI, 370 tonnes de l'Hélium3 suffiraient à la demande énergétique mondiale annuelle (10).

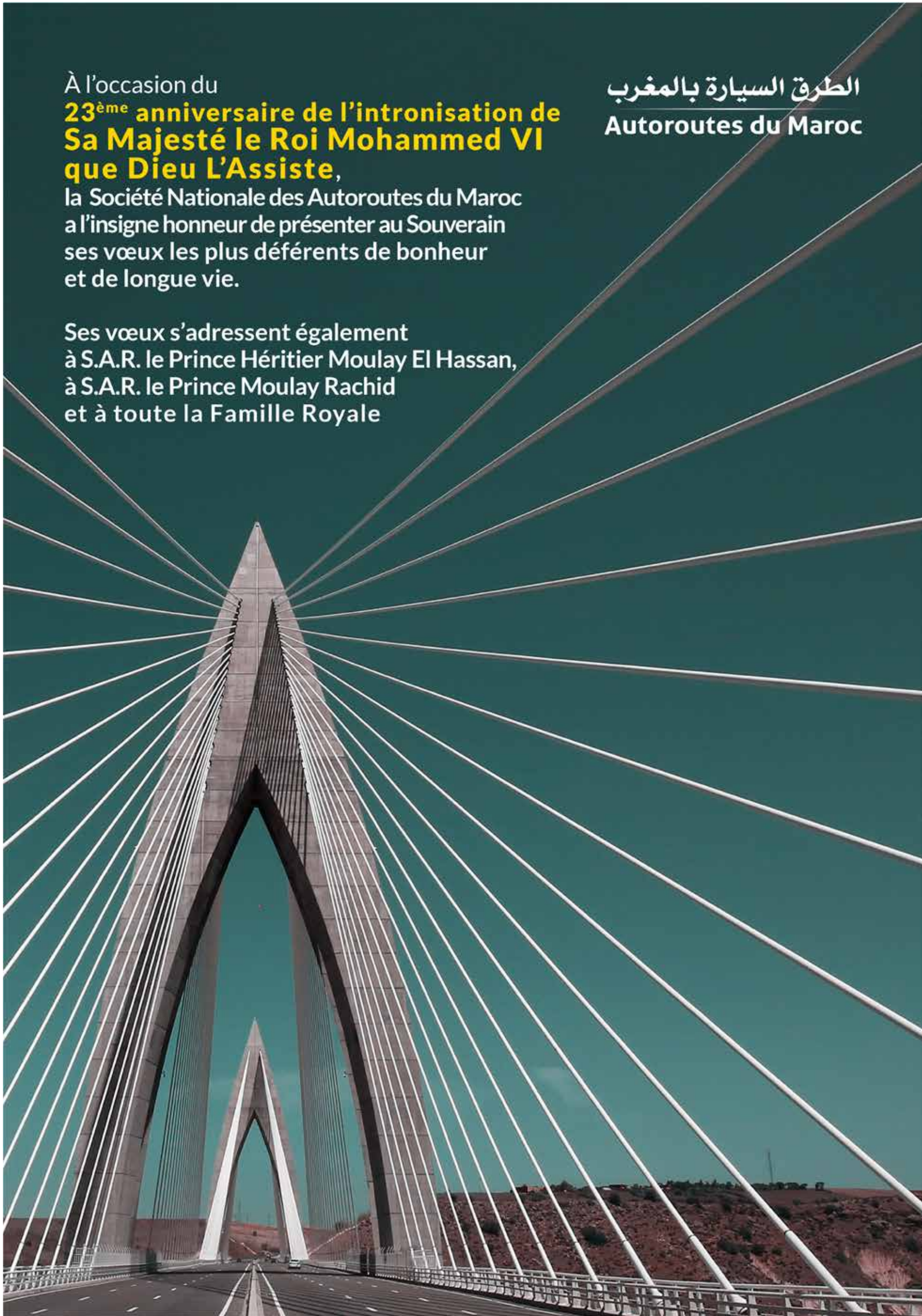
D'après certaines estimations (11) la Lune en contiendrait entre 1 à 5 millions de tonnes et la

À l'occasion du
**23^{ème} anniversaire de l'intronisation de
Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu L'Assiste,**

la Société Nationale des Autoroutes du Maroc
a l'insigne honneur de présenter au Souverain
ses vœux les plus déferents de bonheur
et de longue vie.

Ses vœux s'adressent également
à S.A.R. le Prince Héritier Moulay El Hassan,
à S.A.R. le Prince Moulay Rachid
et à toute la Famille Royale

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc



Le dollar va dévorer l'euro

Michael Hudson est un économiste américain, professeur d'économie à l'Université du Missouri-Kansas City et chercheur au Levy Economics Institute du Bard College, ancien analyste de Wall Street, consultant politique, commentateur et journaliste.

Il est maintenant clair que l'escalade actuelle de la nouvelle guerre froide a été planifiée il y a plus d'un an. La stratégie était de bloquer « Nord Stream 2 » afin d'empêcher l'Europe occidentale (« Otan ») de se développer grâce au commerce et à des investissements croisés avec la Chine et la Russie. Comme l'ont mentionné les rapports sur la sécurité nationale des États-Unis, la Chine est considérée comme l'ennemi principal. Le rôle utile de la Chine pour permettre aux entreprises américaines de faire baisser les salaires en désindustrialisation de l'économie américaine au profit de l'industrialisation chinoise, de la croissance de la Chine a finalement été reconnu comme représentant « l'Ultime Terreur » : la prospérité par le socialisme. L'industrialisation socialiste a toujours été perçue comme le grand ennemi de l'économie rentière qui s'est emparée de la plupart des nations occidentales au cours du siècle qui a suivi la fin de la Première Guerre mondiale, et surtout depuis les années 1980. Il en résulte aujourd'hui un choc des systèmes économiques : l'industrialisation socialiste contre le capitalisme financier néolibéral. Cela fait de la nouvelle guerre froide contre la Chine un premier pas vers ce qui menace d'être une troisième guerre mondiale de longue haleine. La stratégie américaine consiste à éloigner de la Chine ses alliés économiques les plus probables, notamment la Russie, l'Asie centrale, l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est. La question était de savoir par où commencer la destruction et l'isolement.

Casus belli

La Russie a été considérée comme le meilleur candidat à l'isolation, à la fois de la Chine et de la zone euro de l'Otan. Une série de sanctions de plus en plus sévères – et, espérées fatales – contre la Russie a été élaborée pour empêcher l'Otan de commercer avec elle. Tout ce qu'il fallait, pour déclencher le tremblement de terre géopolitique, était un casus belli. Cela s'est fait assez facilement. L'escalade de la nouvelle guerre froide aurait pu être déclenchée au Proche-Orient, en raison de la résistance à l'accaparement des champs pétrolifères irakiens par les Américains, ou contre l'Iran et les pays qui l'aident à survivre économiquement, ou encore en Afrique de l'Est. Des plans de coups d'État, de révolutions de couleur et de changements de régime ont été élaborés pour toutes ces régions, et l'armée américaine en Afrique s'est constituée particulièrement rapidement au cours des deux dernières années. Mais l'Ukraine a été soumise, pendant huit ans, à une guerre civile soutenue par les États-Unis, depuis le coup d'État de Maidan en 2014, et a été considérée comme la meilleure possibilité de première victoire dans cette confrontation



L'Europe, la grande perdante de la guerre en Ukraine.

contre la Chine, la Russie et leurs alliés. Les régions russophones de Donetsk et de Lougansk ont donc été bombardées avec une intensité croissante, et comme la Russie s'était toujours abstenue de répondre, des plans ont été élaborés pour une grande épreuve de force fin février, en commençant par une attaque éclair de la part de l'Ukraine occidentale, organisée par des conseillers américains et armée par l'Otan. La réaction préventive de la Russie visant à protéger les deux provinces de l'Est de l'Ukraine et à détruire l'armée, la marine et de l'aviation ukrainiennes qui s'en est suivie au cours des deux derniers mois a servi de prétexte pour commencer à imposer le programme de sanctions conçu par les États-Unis et que nous voyons se dérouler aujourd'hui. L'Europe occidentale a consciencieusement suivi le mouvement sans broncher. Au lieu d'acheter du gaz, du pétrole et des céréales russes, elle les achètera aux États-Unis, tout en augmentant fortement ses importations d'armes. Il convient donc d'examiner comment cette situation est susceptible d'affecter la balance des paiements de l'Europe occidentale et, partant, le taux de change de l'euro par rapport au dollar. Avant la guerre des sanctions, le commerce et les investissements européens avec la Russie et la Chine, promettaient une prospérité mutuelle croissante à

l'Allemagne, la France et aux autres pays de l'Otan. La Russie fournissait une énergie abondante à un prix compétitif, et cette énergie devait faire un bond en avant avec « Nord Stream 2 ». L'Europe devait gagner les devises étrangères nécessaires pour payer ce commerce d'importation croissant en exportant davantage de produits industriels vers la Russie et en investissant des capitaux dans le développement de l'économie russe, par exemple via les entreprises automobiles allemandes et des investissements financiers. Ce commerce et ces investissements bilatéraux sont maintenant interrompus, et ils le resteront pendant de très nombreuses années, étant donné la confiscation par l'Otan des réserves de change de la Russie en euros et en livres sterling, et la russophobie européenne alimentée par les médias de propagande américains. À la place, les pays de l'Otan achèteront du GNL américain, mais ils devront dépenser des milliards de dollars pour construire des capacités portuaires suffisantes, ce qui pourrait prendre jusqu'à 2024 peut-être (Bonne chance jusque-là !). La pénurie d'énergie entraînera une forte hausse des prix mondiaux du gaz et du pétrole. Les pays de l'Otan vont également intensifier leurs achats d'armes auprès du complexe militaro-industriel américain. Ces achats quasi-paniques

Spécial FÊTE DU TRÔNE

feront également augmenter le prix des armes. Et les prix des denrées alimentaires augmenteront également en raison des énormes pénuries de céréales résultant de l'arrêt des importations en provenance de Russie et d'Ukraine d'une part, et de la pénurie d'engrais fabriqués à partir de gaz d'autre part.

Ces trois dynamiques commerciales renforceront le dollar par rapport à l'euro. La question est de savoir comment l'Europe équilibrera ses paiements internationaux avec les États-Unis. Qu'a-t-elle à exporter que l'économie américaine voudra, alors que le protectionnisme américain gagne en influence, maintenant que le libre-échange mondial est en train de mourir rapidement ?

La réponse est : pas grand-chose. Alors, que va faire l'Europe ?

J'aurais une suggestion. Maintenant que l'Europe a pratiquement cessé d'être un État politiquement indépendant, elle commence à ressembler davantage au Panama et au Liberia, des centres bancaires offshore, des « pavillon de complaisance » qui ne sont pas de véritables « États » car ils n'émettent pas leur propre monnaie, mais utilisent le dollar américain. Puisque la zone euro a été créée avec des menottes monétaires limitant sa capacité à créer de l'argent à dépenser dans l'économie au-delà de la limite de 3 % du PIB, pourquoi ne pas simplement « jeter l'éponge financière » et adopter le dollar américain, comme l'Équateur, la Somalie et les îles Turks et Caïcos ?

Cela donnerait aux investisseurs étrangers une sécurité contre la dépréciation de la monnaie dans leurs échanges croissants avec l'Europe et le financement de ses exportations.

Pour l'Europe, le problème est que le coût en dollars de sa dette extérieure contractée pour financer son déficit commercial croissant avec les États-Unis pour le pétrole, les armes et les denrées alimentaires va exploser. Le coût en euros sera d'autant plus élevé que la devise baissera par rapport au dollar. Les taux d'intérêt augmenteront, ce qui ralentira les investissements et rendra l'Europe encore plus dépendante des importations. La zone euro se transformera en une zone économique morte.

Pour les États-Unis, ce sera l'hégémonie du dollar sous stéroïdes, du moins vis-à-vis de l'Europe. Le continent deviendrait une version un peu plus grande de Porto Rico. La nouvelle guerre froide déclenchée par la « guerre d'Ukraine », risque de se transformer en une salve d'ouverture de la troisième guerre mondiale. Elle pourrait durer au moins une décennie, peut-être deux, car les États-Unis étendent la lutte entre le néolibéralisme et le socialisme au niveau mondial. Outre la conquête économique de l'Europe par les États-Unis, les stratèges américains cherchent à verrouiller les pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie selon des modalités similaires à celles prévues pour l'Europe.

La forte hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires frappera durement les économies en déficit alimentaire et pétrolier, au moment même où leurs dettes étrangères libellées en dollars envers les détenteurs d'obligations et les banques, arrivent à échéance et où le taux de change du dollar augmente par rapport à leur propre monnaie. De nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine, en particulier d'Afrique du Nord, devront choisir entre souffrir de la faim et réduire leur consommation d'essence et d'électricité, ou emprunter les dollars nécessaires pour couvrir leur dépendance aux échanges commerciaux avec les États-Unis.

Il a été question que le FMI émette de nouveaux DTS pour financer les déficits croissants des échanges et des paiements. Mais un tel crédit est toujours assorti de conditions. Le FMI a sa propre politique de sanction pour les pays qui n'obéissent pas à la politique amé-



Le dollar profite de la guerre en Ukraine...

ricaine. La première exigence des États-Unis sera que ces pays boycottent la Russie, la Chine et leur alliance commerciale et monétaire émergente. « Pourquoi devrions-nous vous donner des DTS ou vous accorder de nouveaux prêts en dollars, si vous allez simplement les dépenser en Russie, en Chine et dans d'autres pays que nous avons déclarés ennemis », demanderont les responsables américains.

Nouvelle guerre froide

C'est du moins ce qui est prévu. Je ne serais pas surpris de voir un pays africain devenir la « nouvelle Ukraine », avec des troupes mandataires américaines (il y a encore beaucoup de partisans et de mercenaires wahhabites) combattant contre les armées et les populations de pays qui cherchent à se nourrir avec des céréales provenant de fermes russes, et à alimenter leurs économies avec du pétrole ou du gaz provenant de puits russes, sans parler de la participation à l'initiative chinoise des « Nouvelles routes de la soie » qui a été, après tout, le déclencheur de la nouvelle guerre de l'Amérique pour l'hégémonie néolibérale mondiale.

L'économie mondiale est en train de s'enflammer, et les États-Unis ont préparé une réponse militaire et la militarisation de leur propre commerce d'exportation de pétrole, d'agriculture et d'armements. Elle exige que les pays choisissent de quel côté du nouveau rideau de fer ils souhaitent se trouver.

Mais qu'est-ce que cela rapporte à l'Europe ? Les syndicats grecs manifestent déjà contre les sanctions imposées. En Hongrie, le Premier ministre Viktor Orban vient de remporter les élections sur la base d'une vision du monde foncièrement anti-européenne et anti-américaine, à commencer par la décision de payer le gaz russe en roubles. Combien d'autres pays vont ils rompre les rangs, et combien de temps cela prendra-t-il ?

Qu'est-ce que cela représente pour les pays du Sud qui sont mis à mal, pas seulement en tant que « dommages

collatéraux » des profondes pénuries et de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, mais en tant qu'objectif même de la stratégie américaine qui inaugure la grande division de l'économie mondiale en deux ? L'Inde a déjà dit aux diplomates américains que son économie est naturellement liée à celles de la Russie et de la Chine. Au Pakistan, le même calcul est à l'œuvre.

En ce qui concerne les États-Unis, la seule question à laquelle il faut répondre est la suivante : « Qu'est-ce que cela rapporte aux politiciens locaux et aux oligarchies clientes que nous récompensons pour nous avoir livré leur pays ? »

Dès sa planification, les stratèges diplomatiques américains ont considéré la troisième guerre mondiale imminente comme une guerre de systèmes économiques. Quel camp les pays choisiront ils : celui de leurs propres intérêts économiques et de leur cohésion sociale, ou celui de la soumission aux dirigeants politiques locaux installés par l'ingérence américaine, comme les 5 milliards de dollars que la secrétaire d'État adjointe Victoria Nuland s'est vantée d'avoir investis dans les partis néonazis ukrainiens il y a huit ans pour déclencher les combats qui ont débouché sur la guerre d'aujourd'hui ?

Face à toutes ces ingérences politiques et à cette propagande médiatique, combien de temps faudra-t-il au reste du monde pour se rendre compte qu'une guerre mondiale est en cours, avec une troisième guerre mondiale à l'horizon ?

Le vrai problème est qu'au moment où le monde comprendra ce qui se passe, la fracture mondiale aura déjà permis à la Russie, à la Chine et à l'Eurasie de créer un véritable Nouvel ordre mondial non néolibéral qui n'aura pas besoin des pays de l'Otan et qui aura perdu toute confiance et tout espoir de développement économique avec eux.

Le champ de bataille militaire sera jonché de cadavres économiques. ●

Michael HUDSON 8 Avril 2022
| Nouvelles du monde |

TANJA MARINA BAY... YOUR DESTINATION OF VITAMIN SEA



TANJA MARINA BAY

MARINA

RESTAURATION

ANIMATION

TOURISME

SHOPPING

Le Port de Tanger Ville, idéalement situé sur la baie de Tanger avec une vue panoramique sur la Médina et la Muraille, fait de la Perle du Déroit l'une des destinations touristiques et culturelles les plus attractives et le point d'escale privilégié des navires de croisières du monde entier. Grâce à ses lignes régulières entre le Maroc et l'Espagne, des milliers de nationaux et de touristes traversent chaque année le détroit en ferries en moins de 40 minutes.

Avec sa zone d'animation et de restauration, Tanja Marina Bay International devient la destination incontournable du tourisme de plaisance en Méditerranée.


Tanja Marina Bay
INTERNATIONAL

+ 212 5 39 331 717
+ 212 5 39 339 687
www.tanjaminabay.ma